

La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019

par Shana Conroy

Date de diffusion : le 2 mars 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019

par **Shana Conroy**, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités

La violence familiale au Canada : un profil statistique est un rapport annuel produit par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités de Statistique Canada dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Depuis 1998, ce rapport fournit des données sur la nature et l'étendue de la violence familiale au Canada, ainsi qu'une analyse des tendances au fil du temps. Les renseignements qui y sont présentés sont largement utilisés afin de surveiller les changements de sorte à informer les décideurs et le public.

L'édition de 2019 traite d'abord des affaires de violence familiale déclarées par la police. Les sections qui suivent présentent des données déclarées par la police sur la violence familiale envers les enfants et les jeunes, la violence entre partenaires intimes et la violence familiale envers les aînés.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 au Canada et de l'instauration des mesures de confinement et des protocoles de sécurité connexes, une attention accrue a été portée au problème de la violence familiale. Bien que les plus récentes données annuelles sur les affaires de violence familiale déclarées par la police proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité de 2019 et qu'elles aient été recueillies avant la pandémie, elles établissent une base de référence pour de futures analyses des répercussions de la pandémie sur les familles au Canada. Entre-temps, les renseignements recueillis auprès des services de police sur certains types de crimes au cours des premiers mois de la pandémie dans le cadre d'une initiative spéciale de collecte de données fournissent un certain éclairage sur la criminalité durant cette période. Pour offrir plus de contexte, ces données ainsi que les renseignements des services de police sur les demandes d'intervention sont présentés dans la première section du rapport.

Section 1 : Violence familiale au Canada, affaires déclarées par la police, 2019

Section 2 : Violence familiale envers les enfants et les jeunes au Canada, affaires déclarées par la police, 2019

Section 3 : Violence entre partenaires intimes au Canada, affaires déclarées par la police, 2019

Section 4 : Violence familiale envers les aînés au Canada, affaires déclarées par la police, 2019

Description de l'enquête

Section 1 : Violence familiale au Canada, affaires déclarées par la police, 2019

La violence familiale est un grave problème de santé publique, et elle peut se manifester sous différentes formes, y compris la violence physique et sexuelle, la violence psychologique et l'exploitation financière (Agence de la santé publique du Canada, 2014). Il s'agit d'un abus de pouvoir dans une relation de confiance et de dépendance. La violence familiale a des conséquences immédiates et à long terme pour les victimes, notamment des répercussions physiques, mentales, cognitives et financières, et le rétablissement dépend de la durée et de la gravité de la violence.

Les coûts ne sont pas seulement personnels, mais touchent aussi l'ensemble de la société. Le ministère de la Justice du Canada souligne que « des ressources importantes y sont consacrées, notamment pour les soins de santé, les coûts associés au système de justice, les pertes pour les employeurs et les entreprises, et les services sociaux et communautaires » (ministère de la Justice du Canada, 2017). Pour atténuer les répercussions sur les personnes, les familles et les collectivités, il est important de surveiller le problème de la violence familiale et d'investir dans des mesures de prévention et de soutien pour les victimes. Cela est particulièrement vrai à l'ère de la pandémie de COVID-19, période durant laquelle les Canadiens doivent respecter des règles de confinement et des protocoles de sécurité exigeant qu'ils restent à la maison et qui pourraient avoir une incidence sur leur capacité de chercher de l'aide.

Dans la présente section, la violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Les données portent sur les victimes âgées de 89 ans ou moins¹.

Une victime d'affaire de violence déclarée par la police sur quatre a été agressée par un membre de la famille

En 2019, il y a eu 399 846 victimes d'affaires de violence déclarées par la police au Canada (tableau 1.1). Le quart (26 %) d'entre elles, soit 102 316 victimes, ont été agressées par un membre de la famille. Tandis qu'un peu plus de la moitié (53 %) des victimes de violence étaient de genre féminin, cette proportion était des deux tiers (67 %) parmi les victimes de violence familiale.

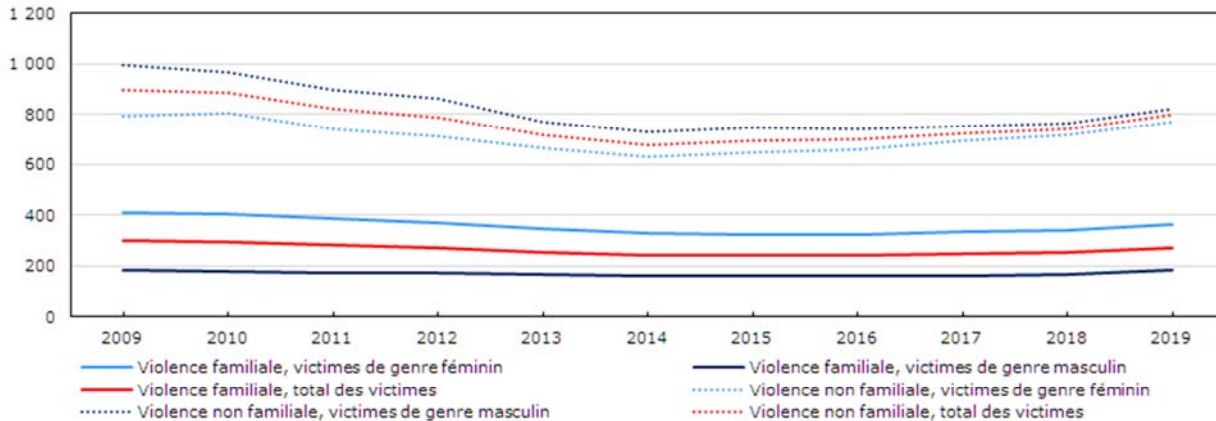
Les affaires de violence familiale portées à l'attention de la police ont le plus souvent été commises par un conjoint actuel ou une conjointe actuelle (31 %) ou un parent (20 %); venaient ensuite les affaires de violence commises par un ex-conjoint ou une ex-conjointe (13 %), un frère ou une sœur (11 %) ou un enfant (11 %). Une plus grande proportion de femmes que d'hommes ont subi de la violence de la part d'un conjoint ou d'une conjointe (actuel ou ancien) (51 % par rapport à 29 %), alors qu'une proportion plus élevée d'hommes que de femmes ont été victimes de violence familiale perpétrée par une personne autre qu'un conjoint ou une conjointe (71 % par rapport à 49 %).

La violence familiale augmente pour une troisième année consécutive, et la hausse est plus prononcée chez les hommes et les garçons

De 2018 à 2019, le taux d'affaires de violence familiale déclarées par la police a augmenté de 7 % (graphique 1.1)². Au cours de cette période, le taux a augmenté davantage chez les hommes et les garçons que chez les femmes et les filles (+10 % par rapport à +6 %). Bien que le taux global de violence familiale ait graduellement diminué de 2009 à 2016 (-19 %), il a affiché en 2019 une troisième augmentation annuelle consécutive, progressant de 13 % par rapport à 2016. De 2009 à 2019, les taux de violence familiale et non familiale ont affiché des baisses semblables (-9 % et -11 %, respectivement).

Graphique 1.1**Victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et l'année, Canada, 2009 à 2019**

taux pour 100 000 personnes



Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 89 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Représente les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime âgées de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ». Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

La violence sexuelle dans la famille est plus de cinq fois plus élevée chez les femmes et les filles que chez les hommes et les garçons

En 2019, le taux d'affaires de violence familiale déclarées par la police s'est chiffré à 276 victimes pour 100 000 personnes (tableau 1.2). Les voies de fait³ étaient le type le plus courant de violence familiale (représentant 71 % des victimes, ce qui correspond à un taux de 197 pour 100 000 personnes), suivies des autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence⁴ (50) et des infractions sexuelles⁵ (28). Des différences ont été observées entre les victimes de genre féminin et masculin : alors que les taux de voies de fait (249 par rapport à 146) et d'autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence (70 par rapport à 30) étaient respectivement 1,7 et 2,3 fois plus élevés chez les femmes et les filles que chez les hommes et les garçons, le taux d'infractions sexuelles était 5,5 fois plus élevé chez les femmes et les filles (48 par rapport à 9).

Au total, 7 victimes de violence familiale sur 10 (71 %) ont été agressées au moyen de la force physique (tableau 1.3)⁶. De plus, 17 % des victimes ont été agressées avec la présence d'une arme, comme un couteau, une massue ou une arme à feu. Près de la moitié (46 %) des victimes de violence familiale ont subi des blessures corporelles, une proportion un peu plus élevée que celle enregistrée chez les victimes de violence non familiale (42 %)⁷. Parmi les victimes ayant subi des blessures corporelles découlant de la violence familiale, presque toutes (95 %) ont subi des blessures mineures. Les blessures corporelles découlant de la violence familiale étaient un peu plus fréquentes chez les hommes et les garçons que chez les femmes et les filles (49 % par rapport à 45 %).

Encadré 1**Crimes déclarés par la police et demandes d'intervention pendant la pandémie de COVID-19**

Au cours des premiers mois de la pandémie de COVID-19 au Canada, le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités de Statistique Canada a commencé à recueillir des données mensuelles auprès des services de police pour obtenir des renseignements sur certains types d'infractions au *Code criminel* pendant la pandémie. De plus, des renseignements ont été recueillis sur les demandes d'intervention reçues par la police, c'est-à-dire les appels à l'aide qui pouvaient ne pas être liés à un acte criminel, pendant cette période. Bien que le nombre de services de police qui ont fourni ces renseignements variait d'une période de référence à l'autre, ces données donnent un aperçu du volume et de la nature des crimes qui ont eu lieu⁸.

Les affaires criminelles déclarées par la police visées par la collecte de données⁹ menée de mars à octobre 2020 ont diminué de 18 % par rapport à la même période en 2019 (Statistique Canada, 2021). Par ailleurs, de mars à octobre 2020, le nombre de demandes d'intervention¹⁰ était de 8 % supérieur à celui observé au cours de la même période de huit mois en 2019. Plus précisément, les demandes d'intervention liées à une vérification du bien-être d'un enfant ont augmenté de 17 %, ce qui représente l'écart le plus prononcé par rapport à 2019. Venaient ensuite les demandes d'intervention liées à une vérification générale du bien-être d'une personne (+13 %), à un problème de santé mentale (+12 %), à la garde d'un enfant (+12 %), à une surdose (+9 %) et à une querelle de ménage (+8 %).

En ce qui concerne la violence familiale, cette initiative de collecte de données porte sur trois types de crimes violents, soit les voies de fait, les agressions sexuelles et les menaces. Au cours des huit premiers mois de la pandémie, le nombre d'affaires concernant tous les types de crimes déclarés par la police et visés par l'étude — qu'il s'agisse d'affaires de violence familiale ou non familiale — était inférieur à celui observé pendant la même période en 2019, à l'exception des menaces proférées par un membre de la famille, qui ont augmenté de 2 % pendant la pandémie. Les menaces proférées par une personne autre qu'un membre de la famille ont quant à elles diminué de 9 %. En revanche, parmi les voies de fait et les agressions sexuelles survenues au cours des huit premiers mois de la pandémie, bien que celles qui ont été commises par un membre de la famille aient diminué comparativement à la même période en 2019 (-4 % et -10 %, respectivement), les baisses étaient encore plus prononcées parmi celles qui ont été commises par une personne autre qu'un membre de la famille (-10 % et -21 %, respectivement)¹¹.

Il est important d'examiner séparément les chiffres pour les crimes déclarés par la police visés par la collecte de données, bien qu'ils affichent des tendances semblables. Les affaires commises par des personnes autres que des membres de la famille surviennent souvent en public, à l'extérieur du foyer. On s'attend donc à ce que ces affaires diminuent à mesure que les occasions se raréfient, les Canadiens réduisant leurs contacts avec les personnes de l'extérieur de leur ménage en raison des restrictions liées à la pandémie. En revanche, à mesure que les personnes passent plus de temps à la maison avec les membres de leur famille pendant la pandémie — tout en travaillant et en étudiant à la maison —, l'augmentation du stress attribuable à l'isolement social, à l'incertitude économique et à la consommation accrue d'alcool ou de drogues, entre autres, pourrait entraîner une augmentation de la violence familiale (Campbell, 2020; Usher et autres, 2020).

Cela dit, selon les données déclarées par la police pour ces types de crimes, la violence familiale n'a pas augmenté de façon importante : les voies de fait et les agressions sexuelles commises par un membre de la famille de la victime ont diminué, tandis que les menaces proférées par un membre de la famille de la victime ont légèrement augmenté. Il convient de souligner que de nombreuses victimes n'ont peut-être pas réussi à avoir de l'aide, et que les affaires de violence familiale dont sont habituellement témoins de tierces parties (comme des amis ou des enseignants) ou qui sont habituellement soupçonnées par celles-ci et signalées à la police sont plus susceptibles de passer inaperçues pendant la pandémie.

La Saskatchewan et le Manitoba affichent les plus hauts taux de violence familiale parmi les provinces

Tout comme pour la criminalité en général, ce sont les territoires qui ont affiché les taux d'affaires de violence familiale déclarées par la police les plus élevés. Parmi les provinces, les plus hauts taux de violence familiale ont été enregistrés en Saskatchewan (519 pour 100 000 personnes) et au Manitoba (417), alors que les plus faibles taux ont été observés en Ontario (173), à l'Île-du-Prince-Édouard (203) et en Nouvelle-Écosse (225) (tableau 1.4)¹². Comparativement aux provinces, les territoires ont enregistré des taux beaucoup plus élevés, et c'est le Nunavut (3 398) qui a affiché le plus haut taux, suivi des Territoires du Nord-Ouest (2 689) et du Yukon (707).

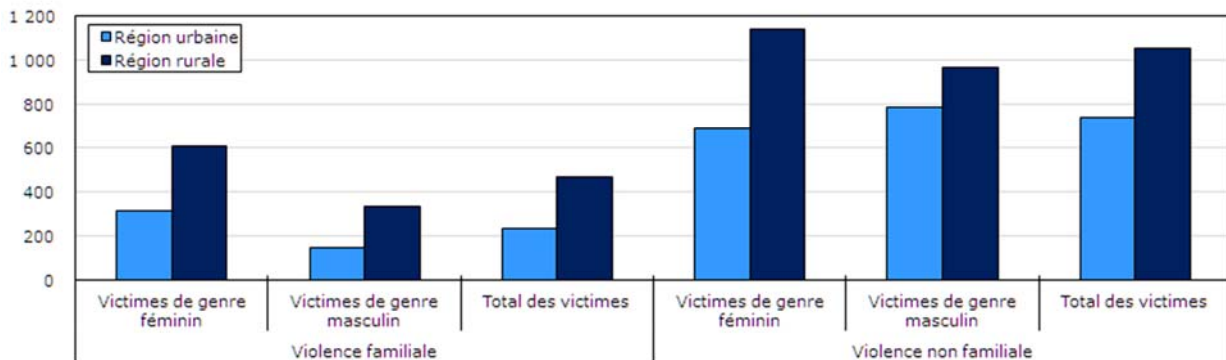
Les femmes et les filles ont affiché un taux de violence familiale plus élevé que les hommes et les garçons, et ce, dans toutes les provinces et tous les territoires. Les écarts les plus prononcés dans les taux de violence familiale entre les femmes et les filles et les hommes et les garçons ont été observés en Ontario (239 par rapport à 106, soit un taux 2,2 fois plus élevé chez les femmes et les filles), dans les Territoires du Nord-Ouest (3 739 par rapport à 1 696, soit un taux 2,2 fois plus élevé chez les femmes et les filles) et au Québec (478 par rapport à 232, soit un taux 2,1 fois plus élevé chez les femmes et les filles).

Dans chaque province et territoire en 2019, le taux de violence familiale a augmenté par rapport à l'année précédente, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard (-2 %)¹³. Les plus fortes hausses provinciales ont été observées en Colombie-Britannique (+25 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (+20 %) et au Nouveau-Brunswick (+11 %).

À l'échelle des provinces, le taux de violence familiale était 2,0 fois plus élevé dans les régions rurales que dans les régions urbaines (469 par rapport à 234 pour 100 000 personnes), et cette tendance était la même pour les femmes et les filles ainsi que pour les hommes et les garçons (graphique 1.2)¹⁵. Dans les régions rurales, le taux de violence familiale chez les femmes et les filles était 1,8 fois plus élevé que chez les hommes et les garçons (606 par rapport à 337). Par ailleurs, l'écart entre les taux ruraux et urbains était plus prononcé pour la violence familiale que pour la violence non familiale (2,0 fois plus élevé par rapport à 1,4 fois plus élevé dans les régions rurales).

Graphique 1.2
Victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la région urbaine ou rurale, provinces, 2019

taux pour 100 000 personnes



Note : Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 89 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Représente les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime âgées de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ». Exclut les données des territoires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Le taux de violence familiale était 2,0 fois moins élevé dans les régions métropolitaines de recensement¹⁶ (RMR), soit les plus grandes villes du Canada, que dans les régions autres que des RMR (215 par rapport à 432) (tableau 1.5)¹⁷. Parmi les RMR, les taux les plus élevés ont été observés à Lethbridge (383), à Trois-Rivières (360) et à Saguenay (352), alors que les taux les plus faibles ont été enregistrés à Guelph (111), à Ottawa¹⁸ (114) et à London (123).

Parmi les RMR, les écarts les plus marqués dans les taux de violence familiale chez les femmes et les filles comparativement aux hommes et aux garçons ont été enregistrés à Abbotsford–Mission (363 par rapport à 124, soit un taux 2,9 fois plus élevé chez les femmes et les filles), à Thunder Bay (406 par rapport à 140, soit un taux 2,9 fois plus élevé chez les femmes et les filles) et à Guelph (161 par rapport à 59, soit un taux 2,8 fois plus élevé chez femmes et les filles).

Références

AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. 2014. *Initiative de lutte contre la violence familiale*.

CAMPBELL, Andrew M. 2020. « An increasing risk of family violence during the COVID-19 pandemic: Strengthening community collaborations to save lives », *Forensic Science International: Reports*, vol. 2.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA. 2017. *La violence familiale*.

STATISTIQUE CANADA. 2021. « Certains crimes déclarés par la police et demandes d'intervention pendant la pandémie de COVID-19, mars 2020 à octobre 2020 », *Le Quotidien*, produit n° 11-001-X au catalogue.

USHER, Kim, et autres. 2020. « Family violence and COVID-19: Increased vulnerability and reduced options for support », *International Journal of Mental Health Nursing*, vol. 29, n° 4.

Notes

1. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu. Les chiffres représentent le nombre de victimes dans les affaires de violence. Il se peut que certaines victimes aient été l'objet de plus d'une affaire et qu'elles soient donc comptées plus d'une fois dans le présent rapport. Pour ce qui est du type de lien de l'auteur présumé avec la victime, le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le lien était inconnu.

2. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

3. Comprend les voies de fait de niveau 1, de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (voies de fait graves).

4. Comprend, par exemple, les menaces, le harcèlement criminel, la séquestration et les communications indécentes ou harcelantes.

5. Comprend les agressions sexuelles de niveau 1, de niveau 2 (agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agressions sexuelles graves). Comprend également les infractions sexuelles contre les enfants, qui sont un ensemble d'infractions au *Code criminel* dont les victimes sont des enfants et des jeunes. La catégorie « Infractions sexuelles contre les enfants » comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels et l'exploitation sexuelle, mais elle exclut les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3 et les autres infractions sexuelles qui ne sont pas commises contre des enfants.

6. Les données sur le type d'arme sur les lieux de l'affaire excluent celles de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le type d'arme sur les lieux de l'affaire était inconnu.

7. Les données sur le degré de gravité des blessures excluent celles de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le degré de gravité des blessures était inconnu.

8. Voir Statistique Canada, 2021 et la section « Description de l'enquête » pour obtenir de plus amples renseignements.

9. Les types de crimes visés par la collecte de données sont les suivants : voies de fait; agression sexuelle; menaces; voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public; vol qualifié; conduite dangereuse causant la mort ou des lésions corporelles; conduite avec les facultés affaiblies ou conduite avec les facultés affaiblies causant la mort ou des lésions corporelles; introduction par effraction; vol de véhicules à moteur; vol à l'étalage; fraude, vol d'identité ou fraude d'identité; défaut de se conformer à une ordonnance.

10. Les demandes d'intervention sont définies comme des appels reçus par les services de police qui sont effectués par les citoyens ou passés par les agents, et qui nécessitent l'affectation de ressources policières (p. ex. un appel au 9-1-1 qui entraîne l'envoi d'un agent).

11. En plus des affaires de violence familiale et non familiale, une troisième catégorie a été incluse pour les affaires de voies de fait, d'agression sexuelle et de menaces dans lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Pour ces trois types d'infractions, les affaires dans lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu ont diminué de 13 %, de 24 % et de 5 % respectivement.

12. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

13. L'augmentation globale des crimes déclarés par la police peut être en partie attribuable à la mise en œuvre des nouvelles normes de déclaration. Pour obtenir plus de renseignements, voir la section « Description de l'enquête ».

14. Exclut les données du Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données.

15. Exclut les données des territoires. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR. Les populations des régions urbaines et rurales ont été rajustées en fonction des limites réelles du service de police de la région urbaine ou rurale en question, et ne correspondent pas à la population officielle de ces régions selon Statistique Canada. Exclut les données du Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités de la Gendarmerie royale du Canada puisque celui-ci s'occupe des affaires survenues à l'échelle nationale. Les affaires et les contrevenants ne sont pas circonscrits à une province ou à un territoire précis.

16. Pour obtenir la définition de « région métropolitaine de recensement », veuillez consulter la note 15.

17. Exclut les données de la région métropolitaine de recensement de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données du Service de police de Saint John.

18. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1.1

Victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2019

Lien de l'auteur présumé avec la victime	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Membre de la famille	68 158	32	34 158	18	102 316	26
Conjoint ou conjointe ¹	34 769	16	9 894	5	44 663	11
Conjoint actuel ou conjointe actuelle	24 694	12	7 038	4	31 732	8
Ex-conjoint ou ex-conjointe	10 075	5	2 856	2	12 931	3
Membre de la famille autre que le conjoint	33 389	16	24 264	13	57 653	14
Parent ²	11 707	6	9 039	5	20 746	5
Enfant ³	6 714	3	4 067	2	10 781	3
Frère ou sœur ⁴	6 472	3	4 961	3	11 433	3
Autre membre de la famille ⁵	8 496	4	6 197	3	14 693	4
Personne non apparentée	144 381	68	152 800	82	297 181	74
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime	50 874	24	13 321	7	64 195	16
Partenaire amoureux ⁶	49 520	23	12 800	7	62 320	16
Petit ami actuel ou petite amie actuelle	31 043	15	8 371	4	39 414	10
Ex-petit ami ou ex-petite amie	18 477	9	4 429	2	22 906	6
Autre partenaire intime ⁷	1 354	1	521	0 ^s	1 875	0 ^s
Ami ⁸	10 823	5	10 016	5	20 839	5
Simple connaissance ⁹	37 744	18	44 592	24	82 336	21
Symbole d'autorité ¹⁰	6 806	3	10 531	6	17 337	4
Associé	5 917	3	7 846	4	13 763	3
Personne associée à des fins criminelles ¹¹	405	0 ^s	1 721	1	2 126	1
Étranger	31 812	15	64 773	35	96 585	24
Personne inconnue	95	...	254	...	349	...
Total	212 634	100	187 212	100	399 846	100

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1.1 — fin**Victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2019**

... n'ayant pas lieu de figurer

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Comprend les conjoints et conjointes mariés ainsi que les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens).
2. Comprend les parents biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil.
3. Comprend les enfants biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil.
4. Comprend les frères et sœurs biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil.
5. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille).
6. Comprend les petits amis et petites amies ainsi que les ex-petits amis et ex-petites amies (relations intimes).
7. Comprend les personnes entretenant une relation de nature sexuelle ou éprouvant une attirance sexuelle mutuelle.
8. Comprend les colocataires, qui représentent une catégorie de lien depuis 2013.
9. Comprend les voisins.
10. Comprend les personnes en situation d'autorité ou de confiance. Comprend les symboles d'autorité et les symboles d'autorité inversés (p. ex. les relations élève-enseignant et patient-médecin). Les symboles d'autorité inversés représentent une catégorie de lien depuis 2013.
11. Comprend les relations qui reposent sur des activités illicites, comme les drogues et la prostitution.

Note : La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Les victimes de violence conjugale âgées de moins de 15 ans et les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime âgées de moins de 12 ans ont été classées dans les catégories « Autre membre de la famille » et « Lien inconnu », respectivement. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ». Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.2
Victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et le type d'infraction, Canada, 2019

Type d'infraction	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Violence familiale						
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	154	1	128	1	282	1
Infractions sexuelles ²	8 888	48	1 613	9	10 501	28
Voies de fait ³	46 205	249	26 899	146	73 104	197
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁴	12 911	70	5 518	30	18 429	50
Total de la violence familiale	68 158	367	34 158	185	102 316	276
Violence non familiale						
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	196	1	838	5	1 034	3
Infractions sexuelles ²	25 489	137	3 087	17	28 576	77
Voies de fait ³	76 337	411	94 219	510	170 556	460
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁴	42 359	228	54 656	296	97 015	262
Total de la violence non familiale	144 381	777	152 800	827	297 181	802
Total des victimes	212 539	1 144	186 958	1 012	399 497	1 078

1. Comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable, l'infanticide, la négligence criminelle causant la mort, les autres infractions connexes causant la mort et le complot pour commettre un meurtre.

2. Comprend les agressions sexuelles de niveau 1, de niveau 2 (agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agressions sexuelles graves). Comprend également les infractions sexuelles contre les enfants, qui sont un ensemble d'infractions au *Code criminel* dont les victimes sont des enfants et des jeunes. La catégorie « Infractions sexuelles contre les enfants » comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels et l'exploitation sexuelle, mais elle exclut les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3 et les autres infractions sexuelles qui ne sont pas commises contre des enfants.

3. Comprend les voies de fait de niveau 1, de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (voies de fait graves).

4. Comprend toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 89 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime âgées de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec pour lesquelles on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.3

Victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime, le type d'arme sur les lieux de l'affaire et le degré de gravité des blessures, Canada, 2019

Type d'arme sur les lieux de l'affaire et degré de gravité des blessures	Violence familiale						Violence non familiale					
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Type d'arme sur les lieux de l'affaire												
Aucune arme ¹	2 856	6	1 072	5	3 928	6	12 475	11	5 949	5	18 424	8
Menaces ²	3 033	7	1 516	6	4 549	7	10 515	9	11 842	10	22 357	9
Force physique	33 941	73	15 376	65	49 317	71	75 375	65	64 258	54	139 633	59
Arme	6 521	14	5 520	24	12 041	17	17 910	15	37 196	31	55 106	23
Arme à feu	333	1	243	1	576	1	2 222	2	5 210	4	7 432	3
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu ³	1 781	4	1 919	8	3 700	5	4 824	4	13 002	11	17 826	8
Massue ou autre instrument contondant	693	1	734	3	1 427	2	1 598	1	4 246	4	5 844	2
Autre arme ⁴	3 714	8	2 624	11	6 338	9	9 266	8	14 738	12	24 004	10
Arme inconnue	1 865	...	965	...	2 830	...	4 493	...	3 455	...	7 948	...
Total	48 216	100	24 449	100	72 665	100	120 768	100	122 700	100	243 468	100
Degré de gravité des blessures												
Aucune blessure corporelle ⁵	24 696	55	11 604	51	36 300	54	68 080	60	64 731	56	132 811	58
Blessures corporelles	19 980	45	11 200	49	31 180	46	44 734	40	51 640	44	96 374	42
Blessures corporelles mineures ⁶	19 177	43	10 487	46	29 664	44	42 961	38	46 345	40	89 306	39
Blessures corporelles graves ou décès ⁷	803	2	713	3	1 516	2	1 773	2	5 295	5	7 068	3
Gravité inconnue	3 540	...	1 645	...	5 185	...	7 954	...	6 329	...	14 283	...
Total	48 216	100	24 449	100	72 665	100	120 768	100	122 700	100	243 468	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les affaires où aucune menace n'a été proférée, aucune force physique n'a été employée ou aucune arme n'a été utilisée.

2. Comprend les menaces qui supposent que la mort ou des blessures sont possibles.

3. Comprend les autres instruments tranchants ou pointus comme les haches, les lames de rasoir et les flèches.

4. Comprend les autres types d'armes comme les explosifs, le feu, les véhicules à moteur, le poison et les armes non indiquées ailleurs.

5. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique, de même que les affaires dans lesquelles une arme ou de la force physique a été utilisée mais aucune blessure corporelle visible n'a été remarquée par la police.

6. Désigne les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité uniquement des premiers soins (p. ex. pansement adhésif ou glace).

7. Désigne les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport vers un établissement médical, ainsi que les blessures qui ont entraîné la mort.

Note : L'arme sur les lieux de l'affaire (le cas échéant) peut avoir causé ou non les blessures de la victime (le cas échéant). La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les enfants (biologiques et adoptifs, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime âgées de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le type d'arme sur les lieux de l'affaire ou le degré de gravité des blessures était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.4
Victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la province ou le territoire, 2018 à 2019

Province ou territoire	2019						Variation du taux en pourcentage de 2018 à 2019		
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes		Victimes de genre féminin	Victimes de genre masculin	Total des victimes
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage		
Violence familiale									
Terre-Neuve-et-Labrador	928	355	682	265	1 610	311	16	28	20
Île-du-Prince-Édouard	193	245	123	160	316	203	-8	8	-2
Nouvelle-Écosse	1 319	271	842	179	2 161	225	3	19	9
Nouveau-Brunswick ¹	1 313	374	836	240	2 149	307	8	16	11
Québec	19 942	478	9 709	232	29 651	355	1	5	3
Ontario	17 193	239	7 514	106	24 707	173	7	8	7
Manitoba	3 523	537	1 971	299	5 494	417	2	15	6
Saskatchewan	3 747	666	2 157	375	5 904	519	9	9	9
Alberta	8 725	404	4 566	208	13 291	305	2	2	2
Colombie-Britannique	8 514	337	4 226	169	12 740	254	24	27	25
Yukon	181	905	107	516	288	707	4	3	4
Territoires du Nord-Ouest	813	3 739	390	1 696	1 203	2 689	14	18	15
Nunavut	848	4 499	469	2 356	1 317	3 398	18	32	23
Canada	67 239	363	33 592	183	100 831	273	6	10	7
Violence non familiale									
Terre-Neuve-et-Labrador	2 618	1 003	2 338	910	4 956	956	22	16	19
Île-du-Prince-Édouard	568	720	535	696	1 103	708	-8	10	0 ^s
Nouvelle-Écosse	4 237	869	3 805	808	8 042	839	5	4	4
Nouveau-Brunswick ¹	4 047	1 151	3 648	1 047	7 695	1 100	22	20	21
Québec	23 613	566	30 100	718	53 713	642	5	7	6
Ontario	45 049	626	46 833	663	91 882	644	2	0 ^s	1
Manitoba	10 530	1 605	9 907	1 501	20 437	1 553	4	9	7
Saskatchewan	8 912	1 585	7 565	1 315	16 477	1 448	12	10	11
Alberta	18 830	873	19 469	887	38 299	880	6	5	5
Colombie-Britannique	20 275	802	24 443	980	44 718	890	20	22	21
Yukon	710	3 550	661	3 186	1 371	3 365	26	33	29
Territoires du Nord-Ouest	1 792	8 242	1 327	5 770	3 119	6 971	28	26	27
Nunavut	1 530	8 118	847	4 255	2 377	6 133	23	21	22
Canada	142 711	771	151 478	823	294 189	797	8	8	8

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1.4 — fin**Victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la province ou le territoire, 2018 à 2019**

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Exclut les données du Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 89 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime âgées de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ». Fondé sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.5
Victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2019

Région métropolitaine de recensement (RMR) ^{1,2}	Violence familiale						Violence non familiale					
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
St. John's	219	209	162	159	381	184	754	718	745	729	1 499	724
Halifax	424	190	260	121	684	156	1 659	745	1 651	768	3 310	757
Moncton	301	366	172	213	473	290	1 099	1 338	1 082	1 340	2 181	1 339
Saint John ³
Saguenay	421	511	168	197	589	352	490	595	656	770	1 146	684
Québec	1 731	428	763	189	2 494	309	2 231	551	2 823	701	5 054	626
Sherbrooke	242	238	96	95	338	167	532	523	541	538	1 073	530
Trois-Rivières	402	510	162	208	564	360	456	578	603	774	1 059	676
Montréal	9 469	443	4 748	224	14 217	334	11 521	539	14 753	697	26 274	618
Gatineau ⁴	671	395	385	230	1 056	313	1 091	643	1 398	834	2 489	738
Ottawa ⁵	873	159	363	68	1 236	114	3 361	613	3 494	655	6 855	634
Belleville ⁶	166	192	63	74	229	134	560	647	480	566	1 040	607
Kingston	167	296	87	156	254	227	612	1 086	400	718	1 012	903
Peterborough	125	193	47	76	172	135	450	693	302	486	752	592
Toronto ⁷	7 100	243	2 825	100	9 925	172	15 752	540	19 503	688	35 255	613
Hamilton ⁸	681	238	319	113	1 000	176	2 338	818	2 184	774	4 522	796
St. Catharines–Niagara	412	172	175	75	587	124	1 159	485	1 104	471	2 263	478
Kitchener–Cambridge–Waterloo	1 270	432	641	215	1 911	323	2 837	966	2 638	886	5 475	926
Brantford	325	456	140	198	465	328	615	863	555	785	1 170	824
Guelph	116	161	41	59	157	111	390	543	301	430	691	487
London	475	173	193	72	668	123	1 697	618	1 660	619	3 357	619
Windsor	408	258	157	98	565	177	1 023	646	983	614	2 006	630
Barrie	210	166	105	83	315	125	755	596	655	521	1 410	559
Grand Sudbury	230	273	102	123	332	199	680	808	599	721	1 279	765
Thunder Bay	253	406	87	140	340	273	613	985	630	1 011	1 243	998
Winnipeg	958	233	402	98	1 360	166	4 549	1 105	5 164	1 264	9 713	1 184
Regina	393	304	158	120	551	212	1 232	954	1 200	915	2 432	934
Saskatoon	519	315	213	128	732	221	1 446	877	1 522	914	2 968	896
Lethbridge ⁶	326	526	148	240	474	383	774	1 248	803	1 304	1 577	1 276
Calgary	2 682	355	1 621	213	4 303	283	4 945	654	5 806	762	10 751	708
Edmonton	2 200	307	864	119	3 064	212	5 175	722	5 998	827	11 173	775
Kelowna	336	312	200	189	536	251	882	818	1 138	1 073	2 020	945
Abbotsford–Mission	356	363	126	124	482	241	633	645	743	730	1 376	688
Vancouver	3 301	244	1 464	111	4 765	178	9 153	677	12 150	922	21 303	798
Victoria	437	216	257	132	694	175	1 385	685	1 710	879	3 095	780
Total pour les RMR⁹	39 129	292	18 150	137	57 279	215	85 056	634	98 151	743	183 207	688
Total pour les régions autres que les RMR	29 029	562	16 008	305	45 037	432	59 325	1 148	54 649	1 040	113 974	1 094
Canada	68 158	367	34 158	185	102 316	276	144 381	777	152 800	827	297 181	802

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1.5 — fin**Victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2019**

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les chiffres de population des régions métropolitaines de recensement (RMR) ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires des services de police.

3. Exclut les données de la région métropolitaine de recensement de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données du Service de police de Saint John.

4. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

5. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

6. À la suite du Recensement de la population de 2016, Belleville et Lethbridge ont été reclassifiées comme régions métropolitaines de recensement.

7. Exclut les parties de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la région métropolitaine de recensement de Toronto.

8. Exclut la partie de la Police régionale de Halton qui dessert la région métropolitaine de recensement de Hamilton.

9. Comprend la Police régionale de Halton et la Police régionale de Durham, qui sont chargées de desservir plus d'une région métropolitaine de recensement (RMR). Ce total comprend aussi la partie de la Police régionale de Durham qui dessert la RMR d'Oshawa. Comprend également la RMR de Saint John, mais exclut le Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données. En raison de ces inclusions, le total des RMR ne correspond pas à la somme des chiffres pour les différentes RMR.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 89 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime âgées de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Section 2 : Violence familiale envers les enfants et les jeunes au Canada, affaires déclarées par la police, 2019

La violence familiale envers les enfants et les jeunes, aussi appelée maltraitance des enfants, peut entraîner toute une gamme de répercussions pour les jeunes victimes, dont des blessures corporelles, des retards de croissance et de développement, des problèmes de santé mentale et émotionnelle, des problèmes de consommation d'alcool et de drogues, et d'autres comportements à risque (Agence de la santé publique du Canada, 2014; Nations Unies, 2006). En outre, des recherches ont révélé qu'il existe un lien entre la maltraitance durant l'enfance et la victimisation avec violence à l'âge adulte, y compris la violence entre partenaires intimes, et les troubles mentaux ou psychologiques accrus et la mauvaise santé physique (Burczycka, 2017).

Il est important de souligner que la victimisation des enfants et des jeunes est souvent difficile à détecter — particulièrement dans un contexte de violence familiale —, et que les données déclarées par la police sont probablement une sous-estimation de l'ampleur réelle du problème. Par exemple, les jeunes victimes forment un groupe distinct, puisqu'elles ne sont peut-être pas conscientes qu'elles font l'objet de victimisation, ne savent peut-être pas vers qui ou vers quelle ressource se tourner pour obtenir de l'aide, ne sont peut-être pas en mesure de signaler elles-mêmes la violence qu'elles subissent, et dépendent peut-être de leur agresseur. Pendant la pandémie de COVID-19, de nombreux enfants et jeunes sont très peu exposés à des personnes à l'extérieur de leur foyer, comme des amis, des enseignants, des médecins et des conseillers, et la maltraitance des jeunes est encore plus cachée. En outre, étant donné que les enfants et les jeunes passent plus de temps en ligne, la nature de leur victimisation peut avoir changé.

Dans la présente section, la violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Les données portent sur les victimes âgées de 17 ans ou moins¹.

Parmi les enfants et les jeunes qui ont été victimes d'affaires de violence déclarées par la police, 1 sur 3 a été agressé par un membre de la famille

En 2019, 69 691 enfants et jeunes ont été victimes d'affaires de violence déclarées par la police au Canada, et les victimes étaient le plus souvent des filles (57 %) (tableau 2.1). Les auteurs de violence envers les enfants et les jeunes étaient le plus souvent une simple connaissance (32 %), un parent (19 %) ou un étranger (16 %).

Le tiers (32 %) des enfants et des jeunes ayant été victimes d'affaires de violence qui ont été portées à l'attention de la police ont été agressés par un membre de la famille. Cela représentait 22 299 enfants et jeunes victimes de violence familiale et, encore une fois, une plus grande proportion de victimes étaient des filles (60 %). Au sein de la famille, les enfants et les jeunes victimes étaient le plus souvent agressés par un parent (60 %), tandis que la violence perpétrée par un frère ou une sœur (15 %) était moins fréquente.

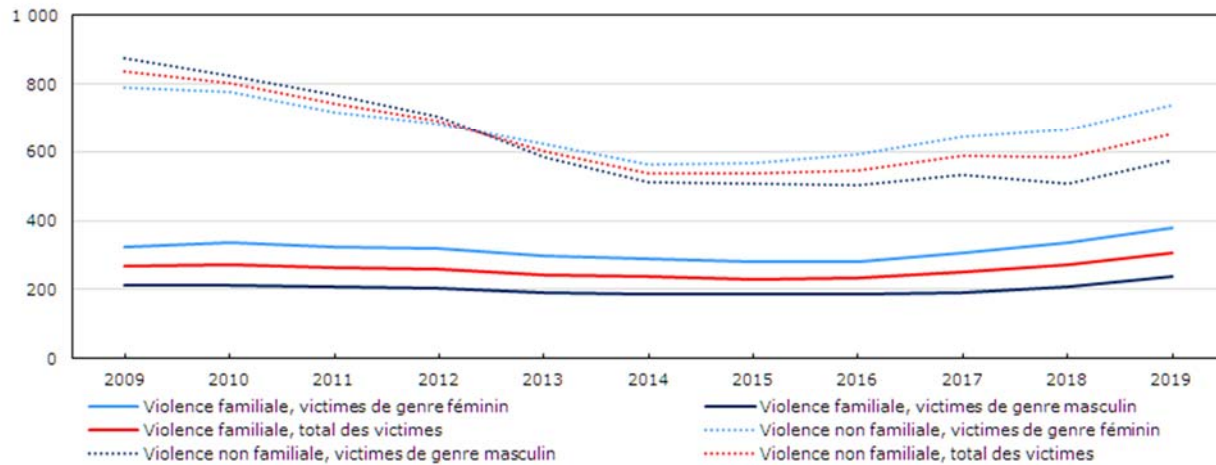
Les enfants plus jeunes étaient proportionnellement plus nombreux à être victimes de violence familiale, et la proportion diminuait avec l'âge. Plus des deux tiers (71 %) des victimes de 5 ans ou moins ont été agressées par un membre de la famille, alors que c'était le cas pour moins du cinquième (18 %) des victimes de violence âgées de 15 à 17 ans.

Les affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes augmentent pour une troisième année consécutive

De 2018 à 2019, le taux d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarées par la police s'est accru de 14 %, et les augmentations observées étaient semblables chez les filles et les garçons victimes (graphique 2.1)². Le taux d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes a augmenté chaque année depuis 2016 pour afficher une hausse de 33 %. De fait, le taux a progressé de 15 % de 2009 à 2019, alors que le taux d'affaires de violence non familiale envers les enfants et les jeunes a diminué de 22 %.

Graphique 2.1 Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et l'année, Canada, 2009 à 2019

taux pour 100 000 personnes



Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Représente les victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime âgées de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ». Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les voies de fait sont la forme la plus courante de violence familiale infligée aux enfants et aux jeunes

En 2019, le taux d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarées par la police était de 311 victimes pour 100 000 personnes (tableau 2.2). Les voies de fait³ étaient le type le plus courant de violence familiale perpétrée contre des enfants et des jeunes, représentant 54 % des victimes, ce qui correspond à un taux de 169 pour 100 000 personnes. Alors que le taux de voies de fait était semblable chez les filles et les garçons (167 par rapport à 171), le taux d'infractions sexuelles⁴ était 4,6 fois plus élevé chez les filles que chez les garçons (170 par rapport à 37).

Chez les enfants et les jeunes victimes de violence familiale, les taux de voies de fait augmentaient généralement avec l'âge. En ce qui concerne les infractions sexuelles, les taux ont atteint un sommet chez les filles de 12 à 14 ans et les garçons de 6 à 11 ans (275 et 50 pour 100 000 personnes, respectivement).

Les trois quarts (74 %) des enfants et des jeunes victimes de violence familiale ont été agressés au moyen de la force physique (tableau 2.3)⁵. De plus, 15 % des jeunes victimes de violence familiale ont été agressées avec la présence d'une arme, comme un couteau, une massue ou une arme à feu. Plus du tiers (36 %) des enfants et des jeunes victimes de violence familiale ont subi des blessures corporelles⁶. Parmi ceux qui ont subi des blessures corporelles, presque tous (96 %) ont subi des blessures mineures. Les blessures corporelles découlant de la violence familiale étaient plus fréquentes chez les garçons que chez les filles (43 % par rapport à 31 %).

Encadré 2**Expériences autodéclarées de violence physique et sexuelle durant l'enfance**

Comme il a été mentionné précédemment, mesurer la violence envers les enfants et les jeunes représente un défi. Il est essentiel de recueillir des renseignements de diverses sources afin de surveiller cette question (Agence de la santé publique du Canada, 2019). Les données déclarées par la police représentent vraisemblablement une sous-estimation de l'étendue réelle de la violence faite aux enfants et aux jeunes, particulièrement dans le contexte familial. C'est la raison pour laquelle les données autodéclarées offrent un complément d'information sur la nature et l'étendue de la violence dont les jeunes sont victimes et viennent compléter les données policières.

L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018 comprenait des questions rétrospectives sur les expériences de violence physique et sexuelle durant l'enfance⁷. Un peu plus du quart (27 %) des Canadiens ont été victimes de violence avant l'âge de 15 ans⁸. Une proportion légèrement moins élevée de femmes que d'hommes ont été victimes de violence physique à un jeune âge (22 % par rapport à 25 %), tandis que trois fois plus de femmes que d'hommes ont été victimes de violence sexuelle (12 % par rapport à 4 %).

En ce qui concerne la violence subie durant l'enfance, 78 % des victimes de violence physique et 45 % des victimes de violence sexuelle ont dit que l'incident le plus grave qu'elles ont vécu a été perpétré par un membre de la famille. La victimisation aux mains d'un membre de la famille était plus courante chez les victimes de genre féminin de violence physique (83 % par rapport à 74 % des victimes de genre masculin) et de violence sexuelle (49 % par rapport à 32 % des victimes de genre masculin).

Parmi les personnes ayant subi de la violence dans leur milieu familial pendant l'enfance, 6 % ont dit que la violence dont elles ont été victimes avait été portée à l'attention de la police, alors que 6 % ont dit avoir parlé à une personne des services de protection de l'enfance.

La Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador et le Manitoba enregistrent les plus hauts taux de violence familiale envers les enfants et les jeunes parmi les provinces

À l'échelle des provinces, les taux les plus élevés d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarées par la police ont été enregistrés en Saskatchewan (540 pour 100 000 personnes), à Terre-Neuve-et-Labrador (433) et au Manitoba (414), alors que les plus faibles taux ont été observés en Ontario (211), en Alberta (286) et en Colombie-Britannique (291) (tableau 2.4)⁹. Comparativement aux provinces, les territoires ont enregistré des taux beaucoup plus élevés, et c'est le Nunavut (1 913) qui a affiché le plus haut taux, suivi des Territoires du Nord-Ouest (1 349) et du Yukon (764).

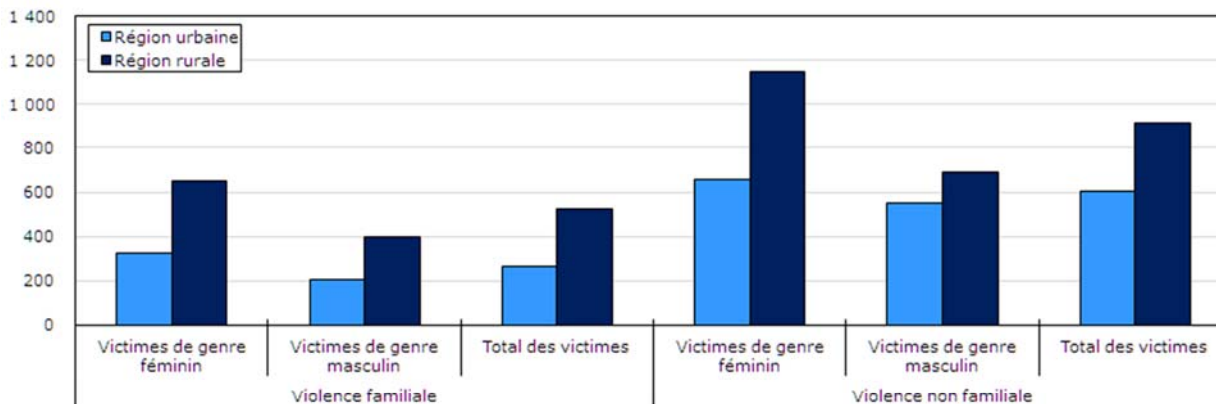
Le taux de violence familiale était plus élevé envers les filles qu'à l'endroit des garçons, et ce, dans toutes les provinces et tous les territoires. Les écarts les plus prononcés entre les taux de violence familiale à l'endroit des filles et des garçons ont été observés dans les Territoires du Nord-Ouest (1 953 par rapport à 748, soit un taux 2,6 fois plus élevé chez les filles), au Yukon (999 par rapport à 546, soit un taux 1,8 fois plus élevé chez les filles) et en Colombie-Britannique (374 par rapport à 213, soit un taux 1,8 fois plus élevé chez les filles).

Dans chaque province et territoire en 2019, le taux de violence familiale envers les enfants et les jeunes a augmenté par rapport à l'année précédente, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard (-1 %) ¹⁰. Les plus fortes hausses provinciales ont été observées à Terre-Neuve-et-Labrador (+46 %) et en Colombie-Britannique (+41 %).

À l'échelle des provinces, le taux de violence familiale envers les enfants et les jeunes était 2,0 fois plus élevé dans les régions rurales que dans les régions urbaines (522 par rapport à 265 pour 100 000 personnes), et cette tendance était semblable chez les filles et les garçons victimes (graphique 2.2)¹¹. Dans les régions rurales, le taux de violence familiale envers les filles était 1,6 fois supérieur à celui des garçons (652 par rapport à 398 pour 100 000 personnes). Par ailleurs, en ce qui concerne la violence perpétrée à l'endroit des enfants et des jeunes, l'écart entre les taux ruraux et urbains était plus prononcé pour la violence familiale que pour la violence non familiale (2,0 fois plus élevé par rapport à 1,5 fois plus élevé dans les régions rurales).

Graphique 2.2**Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la région urbaine ou rurale, provinces, 2019**

taux pour 100 000 personnes



Note : Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Représente les enfants et les jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime âgées de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ». Exclut les données des territoires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Le taux d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes était 2,1 fois moins élevé dans les régions métropolitaines de recensement¹² (RMR), soit les plus grandes villes du Canada, que dans les régions autres que des RMR (239 par rapport à 492) (tableau 2.5)¹³. Parmi les RMR, les taux les plus élevés ont été observés au Saguenay (488), à Trois-Rivières (417) et à Kitchener–Cambridge–Waterloo (389), tandis que les taux les plus faibles ont été enregistrés à Guelph (106), à Ottawa¹⁴ (121) et à Barrie (163).

Parmi les RMR, les écarts les plus marqués dans les taux de violence familiale entre les filles et les garçons ont été enregistrés à Thunder Bay (389 par rapport à 111, soit un taux 3,5 fois plus élevé chez les filles) et à Kingston (274 par rapport à 93, soit un taux 2,9 fois plus élevé chez les filles).

Références

AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. 2019. « Un pays pionnier : Feuille de route du Canada pour mettre fin à la violence à l'égard des enfants ».

AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. 2014. *Initiative de lutte contre la violence familiale*.

BURCZYCKA, Marta. 2017. « Profil des adultes canadiens ayant subi des mauvais traitements durant l'enfance », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2015, Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

NATIONS UNIES. 2006. *Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants*, Genève, Suisse, United Nations Publishing Services.

Notes

1. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu. Les chiffres représentent le nombre de victimes dans les affaires de violence. Il se peut que certaines victimes aient été l'objet de plus d'une affaire et qu'elles soient donc comptées plus d'une fois dans le présent rapport. Pour ce qui est du type de lien de l'auteur présumé avec la victime, le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le lien était inconnu.

2. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.
3. Comprend les voies de fait de niveau 1, de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (voies de fait graves).
4. Comprend les agressions sexuelles de niveau 1, de niveau 2 (agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agressions sexuelles graves). Comprend également les infractions sexuelles contre les enfants, qui sont un ensemble d'infractions au *Code criminel* dont les victimes sont des enfants et des jeunes. La catégorie « Infractions sexuelles contre les enfants » comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels et l'exploitation sexuelle, mais elle exclut les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3 et les autres infractions sexuelles qui ne sont pas commises contre des enfants.
5. Les données sur le type d'arme sur les lieux de l'affaire excluent celles de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le type d'arme sur les lieux de l'affaire était inconnu.
6. Les données sur le degré de gravité des blessures excluent celles de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le degré de gravité des blessures était inconnu.
7. En ce qui concerne la violence physique, les questions suivantes ont été posées : « Avant l'âge de 15 ans, [...] un adulte vous a-t-il fait subir l'un des actes énumérés dans les énoncés suivants? Vous a giflé(e) ou tapé(e) sur la tête ou les oreilles, ou encore vous a frappé(e) avec un objet dur pour vous faire mal? Vous a poussé(e), agrippé(e), bousculé(e) ou vous a lancé un objet pour vous faire mal? Vous a donné un coup de pied, mordu(e), frappé(e) avec le poing, étranglé(e), brûlé(e) ou attaqué(e) physiquement d'une autre façon? » Pour ce qui est de la violence sexuelle, on a posé les questions suivantes : « Avant l'âge de 15 ans, [...] un adulte vous a-t-il fait subir l'un des actes énumérés dans les énoncés suivants? Vous a forcé(e), ou essayé de vous forcer, à avoir une activité sexuelle non désirée en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous faisant mal d'une autre façon? Vous a touché(e) contre votre volonté d'une manière sexuelle, cela veut dire tout ce qui va d'un attouchement non désiré à un baiser ou des caresses? »
8. Les totaux comprennent les femmes, les hommes et les répondants de diverses identités de genre, ainsi que les répondants qui n'ont pas indiqué leur genre.
9. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.
10. L'augmentation globale des crimes déclarés par la police peut être en partie attribuable à la mise en œuvre des nouvelles normes de déclaration. Pour obtenir plus de renseignements, voir la section « Description de l'enquête ».
11. Exclut les données des territoires. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR. Les populations des régions urbaines et rurales ont été rajustées en fonction des limites réelles du service de police de la région urbaine ou rurale en question, et ne correspondent pas à la population officielle de ces régions selon Statistique Canada. Exclut les données du Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités de la Gendarmerie royale du Canada puisque celui-ci s'occupe des affaires survenues à l'échelle nationale. Les affaires et les contrevenants ne sont pas circonscrits à une province ou à un territoire précis.
12. Pour obtenir la définition de « région métropolitaine de recensement », veuillez consulter la note 11.

13. Exclut les données de la région métropolitaine de recensement de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données du Service de police de Saint John.

14. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Tableaux de données détaillés

Tableau 2.1

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre et le groupe d'âge de la victime, et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2019

Genre de la victime et lien de l'auteur présumé avec celle-ci	Groupe d'âge de la victime								Total des victimes	
	5 ans ou moins		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 17 ans		#	%
	#	%	#	%	#	%	#	%		
Victimes de genre féminin										
Membre de la famille	2 414	72	4 291	58	3 366	27	3 377	21	13 448	34
Parent ¹	1 707	51	2 479	33	1 757	14	1 435	9	7 378	19
Frère ou sœur ²	314	9	809	11	518	4	609	4	2 250	6
Autre membre de la famille ³	393	12	1 003	14	1 091	9	1 333	8	3 820	10
Personne non apparentée	917	28	3 112	42	9 009	73	13 085	79	26 123	66
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁴	979	8	3 280	20	4 259	11
Ami ⁵	85	3	412	6	1 539	12	1 800	11	3 836	10
Simple connaissance ⁶	366	11	1 579	21	4 497	36	5 175	31	11 617	29
Symbole d'autorité ⁷	226	7	391	5	304	2	350	2	1 271	3
Étranger	231	7	718	10	1 644	13	2 273	14	4 866	12
Autre personne ⁸	9	0 ^s	12	0 ^s	46	0 ^s	207	1	274	1
Personne inconnue	16	...	46	...	0	...	0	...	62	...
Total des victimes de genre féminin	3 347	100	7 449	100	12 375	100	16 462	100	39 633	100
Victimes de genre masculin										
Membre de la famille	2 058	70	3 438	50	1 721	20	1 634	14	8 851	29
Parent ¹	1 598	54	2 584	38	1 047	12	845	7	6 074	20
Frère ou sœur ²	180	6	389	6	245	3	310	3	1 124	4
Autre membre de la famille ³	280	10	465	7	429	5	479	4	1 653	6
Personne non apparentée	876	30	3 409	50	6 898	80	9 986	86	21 169	71
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁴	69	1	345	3	414	1
Ami ⁵	60	2	422	6	806	9	867	7	2 155	7
Simple connaissance ⁶	277	9	1 791	26	3 906	45	4 692	40	10 666	36
Symbole d'autorité ⁷	293	10	433	6	249	3	211	2	1 186	4
Étranger	235	8	747	11	1 828	21	3 729	32	6 539	22
Autre personne ⁸	11	0 ^s	16	0 ^s	40	0 ^s	142	1	209	1
Personne inconnue	17	...	14	...	0	...	7	...	38	...
Total des victimes de genre masculin	2 951	100	6 861	100	8 619	100	11 627	100	30 058	100
Total des victimes										
Membre de la famille	4 472	71	7 729	54	5 087	24	5 011	18	22 299	32
Parent ¹	3 305	53	5 063	36	2 804	13	2 280	8	13 452	19
Frère ou sœur ²	494	8	1 198	8	763	4	919	3	3 374	5
Autre membre de la famille ³	673	11	1 468	10	1 520	7	1 812	6	5 473	8

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2.1 — fin

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre et le groupe d'âge de la victime, et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2019

Genre de la victime et lien de l'auteur présumé avec celle-ci	Groupe d'âge de la victime								Total des victimes	
	5 ans ou moins		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 17 ans			
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Personne non apparentée	1 793	29	6 521	46	15 907	76	23 071	82	47 292	68
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁴	1 048	5	3 625	13	4 673	7
Ami ⁵	145	2	834	6	2 345	11	2 667	9	5 991	9
Simple connaissance ⁶	643	10	3 370	24	8 403	40	9 867	35	22 283	32
Symbole d'autorité ⁷	519	8	824	6	553	3	561	2	2 457	4
Étranger	466	7	1 465	10	3 472	17	6 002	21	11 405	16
Autre personne ⁸	20	0 ^s	28	0 ^s	86	0 ^s	349	1	483	1
Personne inconnue	33	...	60	...	0	...	7	...	100	...
Total des victimes	6 298	100	14 310	100	20 994	100	28 089	100	69 691	100

... n'ayant pas lieu de figurer

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Comprend les parents biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil.

2. Comprend les frères et sœurs biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou de famille d'accueil.

3. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille).

4. Comprend les petits amis et petites amies, les ex-petits amis et ex-petites amies (relations intimes) et les autres partenaires intimes (personnes entretenant une relation de nature sexuelle ou éprouvant une attirance sexuelle mutuelle).

5. Comprend les colocataires, qui représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

6. Comprend les voisins.

7. Comprend les personnes en situation d'autorité ou de confiance. Comprend également les symboles d'autorité et les symboles d'autorité inversés (p. ex. les relations élève-enseignant et patient-médecin). Les symboles d'autorité inversés représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

8. Comprend les personnes entretenant des relations d'affaires et les personnes associées à des fins criminelles (les relations reposent sur des activités illicites, comme les activités liées aux drogues et à la prostitution).

Note : La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les victimes de 17 ans ou moins. Les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime âgées de moins de 12 ans ont été classées dans la catégorie « Lien inconnu ». Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ». Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.2
Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre et le groupe d'âge de la victime, et le type d'infraction, Canada, 2019

Genre de la victime et type d'infraction	Groupe d'âge de la victime								Total des victimes	
	5 ans ou moins		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 17 ans			
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Violence familiale										
Victimes de genre féminin										
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	9	1	5	0 ^s	2	0 ^s	2	0 ^s	18	1
Infractions sexuelles ²	1 019	90	2 230	186	1 606	275	1 117	190	5 972	170
Agression sexuelle ³	436	38	906	75	675	116	711	121	2 728	78
Infractions sexuelles contre les enfants ⁴	583	51	1 324	110	931	160	406	69	3 244	92
Voies de fait ⁵	972	86	1 634	136	1 432	245	1 827	311	5 865	167
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁶	414	36	422	35	326	56	431	73	1 593	45
Total des victimes de genre féminin	2 414	213	4 291	357	3 366	577	3 377	574	13 448	383
Victimes de genre masculin										
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	18	2	6	0 ^s	6	1	5	1	35	1
Infractions sexuelles ²	386	32	629	50	210	35	135	22	1 360	37
Agression sexuelle ³	205	17	295	24	111	18	89	15	700	19
Infractions sexuelles contre les enfants ⁴	181	15	334	27	99	16	46	8	660	18
Voies de fait ⁵	1 235	104	2 426	194	1 320	218	1 282	209	6 263	171
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁶	419	35	377	30	185	31	212	35	1 193	33
Total des victimes de genre masculin	2 058	173	3 438	274	1 721	284	1 634	267	8 851	242
Total des victimes										
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	27	1	11	0 ^s	8	1	7	1	53	1
Infractions sexuelles ²	1 405	60	2 859	116	1 816	153	1 252	104	7 332	102
Agression sexuelle ³	641	28	1 201	49	786	66	800	67	3 428	48
Infractions sexuelles contre les enfants ⁴	764	33	1 658	68	1 030	87	452	38	3 904	54
Voies de fait ⁵	2 207	95	4 060	165	2 752	232	3 109	259	12 128	169
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁶	833	36	799	33	511	43	643	54	2 786	39
Total des victimes	4 472	192	7 729	315	5 087	428	5 011	418	22 299	311
Violence non familiale										
Victimes de genre féminin										
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	2	0 ^s	1	0 ^s	1	0 ^s	5	1	9	0 ^s
Infractions sexuelles ²	396	35	1 426	119	4 270	732	5 077	863	11 169	318
Agression sexuelle ³	190	17	552	46	2 251	386	3 926	668	6 919	197
Infractions sexuelles contre les enfants ⁴	206	18	874	73	2 019	346	1 151	196	4 250	121

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2.2 — fin
Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre et le groupe d'âge de la victime, et le type d'infraction, Canada, 2019

Genre de la victime et type d'infraction	Groupe d'âge de la victime								Total des victimes	
	5 ans ou moins		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 17 ans			
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Voies de fait ⁵	341	30	998	83	2 414	414	4 573	778	8 326	237
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁶	178	16	687	57	2 324	398	3 430	583	6 619	189
Total des victimes de genre féminin	917	81	3 112	259	9 009	1 544	13 085	2 225	26 123	745
Victimes de genre masculin										
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	1	0 ^s	1	0 ^s	11	2	46	8	59	2
Infractions sexuelles ²	204	17	538	43	509	84	477	78	1 728	47
Agression sexuelle ³	116	10	288	23	278	46	302	49	984	27
Infractions sexuelles contre les enfants ⁴	88	7	250	20	231	38	175	29	744	20
Voies de fait ⁵	478	40	2 077	166	3 815	630	5 580	912	11 950	326
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁶	193	16	793	63	2 563	424	3 883	634	7 432	203
Total des victimes de genre masculin	876	73	3 409	272	6 898	1 140	9 986	1 632	21 169	578
Total des victimes										
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	3	0 ^s	2	0 ^s	12	1	51	4	68	1
Infractions sexuelles ²	600	26	1 964	80	4 779	402	5 554	463	12 897	180
Agression sexuelle ³	306	13	840	34	2 529	213	4 228	352	7 903	110
Infractions sexuelles contre les enfants ⁴	294	13	1 124	46	2 250	189	1 326	110	4 994	70
Voies de fait ⁵	819	35	3 075	125	6 229	524	10 153	846	20 276	283
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁶	371	16	1 480	60	4 887	411	7 313	609	14 051	196
Total des victimes	1 793	77	6 521	266	15 907	1 338	23 071	1 922	47 292	659

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable, l'infanticide, la négligence criminelle causant la mort, les autres infractions connexes causant la mort et le complot pour commettre un meurtre.

2. Comprend l'agression sexuelle et les infractions sexuelles contre les enfants.

3. Comprend les agressions sexuelles de niveau 1, de niveau 2 (agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agressions sexuelles graves).

4. Comprend les infractions au *Code criminel* dont les victimes sont des enfants et des jeunes. La catégorie « Infractions sexuelles contre les enfants » comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels et l'exploitation sexuelle, mais elle exclut les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3 et les autres infractions sexuelles qui ne sont pas commises contre des enfants.

5. Comprend les voies de fait de niveau 1, de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (voies de fait graves).

6. Comprend toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime âgées de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.3
Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime, le type d'arme sur les lieux de l'affaire et le degré de gravité des blessures, Canada, 2019

Type d'arme sur les lieux de l'affaire et degré de gravité des blessures	Violence familiale						Violence non familiale					
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Type d'arme sur les lieux de l'affaire												
Aucune arme ¹	876	10	312	5	1 188	8	3 197	17	961	6	4 158	12
Menaces ²	253	3	266	4	519	3	1 660	9	1 692	11	3 352	9
Force physique	6 840	76	4 260	71	11 100	74	12 386	64	8 901	56	21 287	60
Arme	1 080	12	1 128	19	2 208	15	2 038	11	4 482	28	6 520	18
Arme à feu	35	0 ^s	44	1	79	1	307	2	746	5	1 053	3
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu ³	215	2	249	4	464	3	586	3	1 742	11	2 328	7
Massue ou autre instrument contondant	132	1	136	2	268	2	100	1	332	2	432	1
Autre arme ⁴	698	8	699	12	1 397	9	1 045	5	1 662	10	2 707	8
Arme inconnue	752	...	316	...	1 068	...	962	...	441	...	1 403	...
Total	9 801	100	6 282	100	16 083	100	20 243	100	16 477	100	36 720	100
Degré de gravité des blessures												
Aucune blessure corporelle ⁵	5 933	69	3 193	57	9 126	64	13 593	73	9 738	63	23 331	68
Blessures corporelles	2 641	31	2 408	43	5 049	36	5 114	27	5 748	37	10 862	32
Blessures corporelles mineures ⁶	2 561	30	2 311	41	4 872	34	4 985	27	5 379	35	10 364	30
Blessures corporelles graves ou décès ⁷	80	1	97	2	177	1	129	1	369	2	498	1
Gravité inconnue	1 227	...	681	...	1 908	...	1 536	...	991	...	2 527	...
Total	9 801	100	6 282	100	16 083	100	20 243	100	16 477	100	36 720	100

... n'ayant pas lieu de figurer

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Comprend les affaires où aucune menace n'a été proférée, aucune force physique n'a été employée ou aucune arme n'a été utilisée.
2. Comprend les menaces qui supposent que la mort ou des blessures sont possibles.
3. Comprend les autres instruments tranchants ou pointus comme les haches, les lames de rasoir et les flèches.
4. Comprend les autres types d'armes comme les explosifs, le feu, les véhicules à moteur, le poison et les armes non indiquées ailleurs.
5. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique, de même que les affaires dans lesquelles une arme ou de la force physique a été utilisée mais aucune blessure corporelle visible n'a été remarquée par la police.
6. Désigne les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité uniquement des premiers soins (p. ex. pansement adhésif ou glace).
7. Désigne les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport vers un établissement médical, ainsi que les blessures qui ont entraîné la mort.

Note : L'arme sur les lieux de l'affaire (le cas échéant) peut avoir causé ou non les blessures de la victime (le cas échéant). La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime âgées de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le type d'arme sur les lieux de l'affaire ou le degré de gravité des blessures était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.4
Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la province ou le territoire, 2018 à 2019

Province ou territoire	2019						Variation du taux en pourcentage de 2018 à 2019		
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes		Victimes de genre féminin	Victimes de genre masculin	Total des victimes
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage		
Violence familiale									
Terre-Neuve-et-Labrador	190	449	188	419	378	433	27	71	46
Île-du-Prince-Édouard	56	385	40	263	96	323	6	-9	-1
Nouvelle-Écosse	318	395	248	293	566	343	-2	13	4
Nouveau-Brunswick ¹	295	484	206	328	501	405	11	33	19
Québec	3 647	474	2 569	320	6 216	396	6	6	6
Ontario	3 502	263	2 248	162	5 750	211	14	15	14
Manitoba	770	528	461	305	1 231	414	9	14	11
Saskatchewan	894	684	542	401	1 436	540	15	12	14
Alberta	1 686	354	1 095	220	2 781	286	9	13	10
Colombie-Britannique	1 582	374	948	213	2 530	291	43	39	41
Yukon	39	999	23	546	62	764	42	35	40
Territoires du Nord-Ouest	104	1 953	40	748	144	1 349	15	4	12
Nunavut	154	2 210	120	1 631	274	1 913	14	51	27
Canada	13 237	379	8 728	239	21 965	308	13	15	14
Violence non familiale									
Terre-Neuve-et-Labrador	449	1 061	368	819	817	936	23	29	26
Île-du-Prince-Édouard	110	756	93	612	203	682	-8	93	21
Nouvelle-Écosse	834	1 036	551	652	1 385	839	25	8	17
Nouveau-Brunswick ¹	656	1 077	533	848	1 189	961	22	24	23
Québec	5 880	764	4 692	585	10 572	673	11	15	13
Ontario	7 764	583	7 199	518	14 963	549	4	3	4
Manitoba	1 788	1 226	1 135	750	2 923	984	3	11	6
Saskatchewan	1 703	1 304	1 153	852	2 856	1 074	21	15	18
Alberta	3 087	649	2 504	504	5 591	575	12	10	11
Colombie-Britannique	3 005	710	2 446	549	5 451	628	25	40	31
Yukon	106	2 714	67	1 590	173	2 131	20	91	41
Territoires du Nord-Ouest	202	3 793	113	2 114	315	2 952	26	46	33
Nunavut	220	3 157	102	1 387	322	2 248	22	14	19
Canada	25 804	739	20 956	575	46 760	655	11	13	12

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2.4 — fin

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la province ou le territoire, 2018 à 2019

1. Exclut les données du Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime âgées de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ». Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.5
Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2019

Région métropolitaine de recensement (RMR) ^{1,2}	Violence familiale						Violence non familiale					
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
St. John's	38	208	46	238	84	224	97	532	97	503	194	517
Halifax	127	340	107	273	234	306	311	833	238	608	549	718
Moncton	68	458	40	260	108	357	146	984	152	988	298	986
Saint John ³
Saguenay	92	648	49	333	141	488	153	1 078	113	768	266	920
Québec	217	309	160	220	377	263	495	704	376	516	871	608
Sherbrooke	55	310	42	222	97	265	127	716	70	370	197	537
Trois-Rivières	63	506	44	333	107	417	114	916	76	576	190	741
Montréal	1 685	416	1 237	294	2 922	354	2 435	601	2 244	533	4 679	566
Gatineau ⁴	113	326	97	268	210	296	267	770	219	604	486	685
Ottawa ⁵	161	154	95	89	256	121	511	489	437	410	948	449
Kingston	39	274	14	93	53	181	91	639	53	353	144	492
Belleville ⁶	51	495	27	252	78	371	115	1 117	66	616	181	861
Peterborough	39	364	17	152	56	255	61	569	33	294	94	429
Toronto ⁷	1 130	216	889	162	2 019	188	2 439	466	3 090	562	5 529	515
Hamilton ⁸	148	277	118	211	266	243	373	698	334	597	707	646
St. Catharines–Niagara	105	257	52	121	157	187	227	555	150	350	377	450
Kitchener–Cambridge–Waterloo	294	499	174	284	468	389	517	877	453	740	970	807
Brantford	54	376	35	234	89	304	132	920	78	522	210	717
Guelph	20	145	10	69	30	106	91	661	53	367	144	510
London	105	203	76	142	181	172	226	437	214	399	440	418
Windsor	83	273	42	134	125	202	154	507	125	397	279	451
Barrie	55	206	33	121	88	163	144	540	109	398	253	468
Grand Sudbury	66	444	39	251	105	345	125	841	83	534	208	684
Thunder Bay	41	389	12	111	53	249	70	664	45	418	115	540
Winnipeg	223	274	117	139	340	205	719	883	470	556	1 189	717
Regina	88	311	40	137	128	223	235	831	149	512	384	669
Saskatoon	162	448	87	230	249	336	325	899	211	557	536	724
Lethbridge ⁶	55	410	36	258	91	333	84	626	89	638	173	632
Calgary	465	289	348	206	813	247	821	511	872	517	1 693	514
Edmonton	446	293	226	144	672	217	999	656	766	487	1 765	570
Kelowna	54	312	28	157	82	234	106	613	103	579	209	596
Abbotsford–Mission	78	383	48	221	126	299	105	516	112	515	217	515
Vancouver	561	255	361	155	922	204	1 265	575	1 214	522	2 479	548
Victoria	103	339	66	212	169	274	184	605	153	491	337	547
Total pour les RMR⁹	7 286	290	4 947	189	12 233	239	14 812	590	13 658	522	28 470	555
Total pour les régions autres que les RMR	6 162	616	3 904	374	10 066	492	11 311	1 131	7 511	719	18 822	921
Canada	13 448	383	8 851	242	22 299	311	26 123	745	21 169	578	47 292	659

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2.5 — fin**Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2019**

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les chiffres de population des régions métropolitaines de recensement (RMR) ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires des services de police.

3. Exclut les données de la région métropolitaine de recensement de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données du Service de police de Saint John.

4. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

5. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

6. À la suite du Recensement de la population de 2016, Belleville et Lethbridge ont été reclassifiées comme régions métropolitaines de recensement.

7. Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la région métropolitaine de recensement de Toronto.

8. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la région métropolitaine de recensement de Hamilton.

9. Comprend la Police régionale de Halton et la Police régionale de Durham, qui sont chargées de desservir plus d'une région métropolitaine de recensement (RMR). Ce total comprend aussi la section de la Police régionale de Durham qui dessert la RMR d'Oshawa. Comprend également la RMR de Saint John, mais exclut le Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données. En raison de ces inclusions, le total des RMR ne correspond pas à la somme des chiffres pour les différentes RMR.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime âgées de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Section 3 : Violence entre partenaires intimes au Canada, affaires déclarées par la police, 2019

La violence entre partenaires intimes, aussi appelée violence conjugale, est considérée comme un problème de santé publique généralisé (Stewart et autres, 2012). Bien qu'elle se manifeste le plus souvent sous forme de violence physique entre partenaires amoureux ou conjoints actuels et anciens, il peut également s'agir de violence verbale, sexuelle et émotionnelle, et d'exploitation financière. Cela peut aller de comportements malsains et destructeurs à des comportements criminels, voire à l'homicide. Les victimes de violence aux mains d'un partenaire intime peuvent souffrir de blessures, de douleurs chroniques et de troubles de stress post-traumatique, et éprouver des difficultés dans leurs relations et à maintenir un emploi stable (Agence de la santé publique du Canada, 2014).

La violence entre partenaires intimes touche les personnes de tout groupe démographique et socioéconomique. Cependant, les victimes sont le plus souvent des femmes et la violence est le plus souvent perpétrée par des hommes (Femmes et Égalité des genres Canada, 2020). Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des restrictions sanitaires connexes, une attention accrue a été portée au problème de la violence entre partenaires intimes. De nombreuses personnes étant contraintes de rester à la maison, des préoccupations sont soulevées quant à celles qui ne seraient pas en mesure de sortir d'un milieu où règne la violence. De plus, la nature du virus entraîne des difficultés particulières pour les soutiens sociaux essentiels comme les maisons d'hébergement pour les victimes de violence.

Dans les mois à venir, le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités de Statistique Canada diffusera une série de rapports analytiques sur la violence entre partenaires intimes fondés sur les données autodéclarées de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018. Cette série comprendra un aperçu de la violence entre partenaires intimes et des rapports supplémentaires dressant un portrait plus détaillé de ce type de violence chez les femmes autochtones, les femmes de minorité ethnoculturelle, les femmes ayant une incapacité, les jeunes femmes, ainsi que les femmes et les hommes de minorité sexuelle.

Dans la présente section, la violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par des conjoints mariés, des conjoints de fait, des partenaires amoureux ou d'autres partenaires intimes, actuels ou anciens. Les données portent sur les victimes âgées de 15 à 89 ans¹.

Trois victimes d'affaires de violence déclarées par la police sur dix ont été agressées par un partenaire intime

En 2019, 358 244 personnes ont été victimes d'une affaire de violence déclarée par la police au Canada (tableau 3.1). Parmi les victimes, 3 sur 10 (30 %) ont été agressées par un partenaire intime, ce qui représentait 107 810 victimes.

Les affaires de violence entre partenaires intimes portées à l'attention de la police ont le plus souvent été commises par un partenaire actuel, soit un petit ami ou une petite amie (36 %) ou un conjoint ou une conjointe (29 %). La violence perpétrée par un ancien partenaire, comme un ex-petit ami ou une ex-petite amie (21 %) ou un ex-conjoint ou une ex-conjointe (12 %), était moins fréquente, probablement parce que les victimes et les auteurs présumés ne vivaient pas ensemble.

Alors qu'un peu plus de la moitié (53 %) des victimes de violence étaient de genre féminin, les femmes formaient la grande majorité (79 %) des victimes de violence aux mains d'un partenaire intime, et ce, quel que soit le type de relation entre partenaires intimes. Près de la moitié (45 %) des femmes victimes de violence ont été agressées par un partenaire intime.

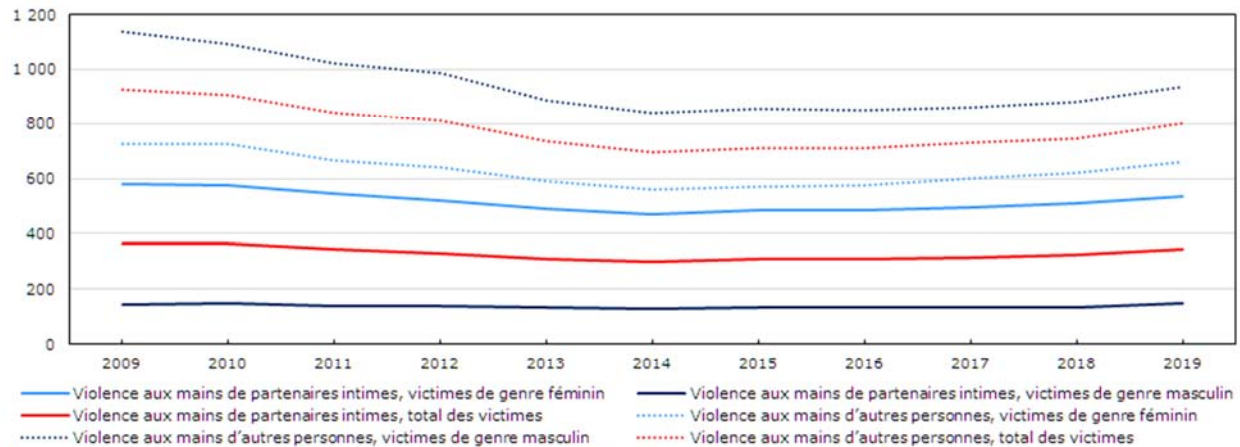
La violence entre partenaires intimes augmente pour une cinquième année consécutive, et la hausse observée chez les hommes est plus marquée

De 2018 à 2019, le taux d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police s'est accru de 6 % (graphique 3.1)², et la croissance a été plus prononcée chez les victimes de genre masculin que chez les victimes de genre féminin (+10 % par rapport à +5 %). Dans l'ensemble, il s'agit d'une cinquième augmentation annuelle consécutive, et d'une hausse de 14 % par rapport à 2014. De 2009 à 2019, le taux de violence entre

partenaires intimes a diminué dans une moindre mesure que le taux de violence aux mains de personnes autres que des partenaires intimes (-6 % par rapport à -14 %).

Graphique 3.1
Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et l'année, Canada, 2009 à 2019

taux pour 100 000 personnes



Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Plus de la moitié des victimes de violence aux mains d'un partenaire intime subissent des blessures corporelles

En 2019, le taux d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police était de 347 victimes pour 100 000 personnes (tableau 3.2). Les voies de fait³ étaient le type le plus courant de violence entre partenaires intimes, représentant 75 % des victimes, ce qui correspond à un taux de 261 pour 100 000 personnes; venaient ensuite les autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence⁴ (68) et les agressions sexuelles⁵ (17). Puisque la grande majorité des victimes de violence aux mains d'un partenaire intime étaient des femmes, les taux pour ces types d'infractions étaient considérablement plus élevés chez les femmes en particulier (391, 115 et 33, respectivement).

Dans l'ensemble, les taux de violence entre partenaires intimes ont atteint un sommet chez les victimes âgées de 25 à 34 ans (715 pour 100 000 personnes), aussi bien chez les femmes que chez les hommes (1 173 et 277, respectivement). En revanche, le taux de violence aux mains de personnes autres que des partenaires intimes était le plus élevé chez les victimes plus jeunes, soit celles de 15 à 24 ans, et diminuait avec l'âge. Parmi les victimes de violence aux mains d'un partenaire intime, l'agression sexuelle était le seul type d'infraction qui n'a pas atteint un sommet chez les personnes de 25 à 34 ans; ce sont plutôt les victimes de 15 à 24 ans qui ont affiché les taux les plus élevés d'agressions sexuelles (48 dans l'ensemble et 97 chez les femmes). Qu'ils soient liés ou non à la violence entre partenaires intimes, les taux d'agressions sexuelles étaient les plus élevés chez les jeunes femmes et les jeunes hommes.

Près des trois quarts (72 %) des victimes de violence aux mains d'un partenaire intime ont été agressées au moyen de la force physique (tableau 3.3)⁶. De plus, 15 % de ces victimes ont été agressées avec la présence d'une arme, comme un couteau, une massue ou une arme à feu. Plus de la moitié (54 %) des victimes de violence aux mains d'un partenaire intime ont subi des blessures corporelles, ce qui est plus fréquent que chez les victimes de violence aux mains de personnes autres que des partenaires intimes (40 %)⁷. Parmi celles qui ont subi des blessures corporelles à la suite de violence entre partenaires intimes, presque toutes (96 %) ont subi des blessures mineures. Les blessures corporelles causées par la violence entre partenaires intimes étaient un peu plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes (56 % par rapport à 53 %).

Encadré 3

Homicide aux mains de partenaires intimes

De 2014 à 2019, il y a eu 497 victimes d'homicide commis par un partenaire intime et, à l'instar de la violence entre partenaires intimes en général, 8 victimes sur 10 (80 %) étaient de genre féminin⁸. La plupart (75 %) des victimes de genre féminin ont été tuées par un conjoint ou une conjointe marié ou par un conjoint ou une conjointe de fait (actuel ou ancien), tandis qu'une moins grande proportion ont été tuées par un partenaire intime autre qu'un conjoint ou une conjointe, comme un petit ami ou une petite amie (actuel ou ancien), ou un partenaire extra-conjugal (25 %). De même, une plus grande proportion de victimes de genre masculin ont été tuées par un conjoint ou une conjointe (65 %) que par un partenaire autre qu'un conjoint ou une conjointe (35 %).

Les Autochtones — c'est-à-dire les Premières Nations, les Métis ou les Inuits — sont surreprésentés parmi les victimes de crimes violents au Canada et, plus précisément, les Autochtones sont plus de deux fois plus susceptibles d'être victimes de violence conjugale que les non-Autochtones (Boyce, 2016; Perreault, 2015). Lorsqu'on examine la forme la plus grave de violence entre partenaires intimes, à savoir l'homicide, on constate une tendance semblable : alors qu'environ 5 % de la population est autochtone (Statistique Canada, 2020), le quart (26 % ou 125 victimes) des victimes d'homicide aux mains d'un partenaire intime durant la période allant de 2014 à 2019 étaient Autochtones⁹. Le problème de la victimisation des Autochtones est complexe, et la violence vécue par les Autochtones — tant au sein de la famille que dans la communauté — découle du système colonial d'hier et d'aujourd'hui au Canada. La violence entre partenaires intimes au sein de la population autochtone est le résultat de nombreux facteurs aggravants. Par exemple, les traumatismes intergénérationnels découlant du système des pensionnats, de la rafle des années 1960 et du système de protection de l'enfance peuvent entraîner de nombreux problèmes, comme la toxicomanie et la pauvreté, qui à leur tour contribuent aux conditions propices aux conflits et à la violence (Hoffart et Jones, 2018; Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019; O'Neill et autres, 2018).

Une proportion semblable de victimes d'homicide ont été tuées par un partenaire intime, qu'elles soient Autochtones ou non (14 % des victimes autochtones et 13 % des victimes non autochtones). Dans l'ensemble, le quart des victimes tuées par un conjoint ou une conjointe (26 %) ou par un partenaire autre qu'un conjoint ou une conjointe (25 %) étaient Autochtones. Parmi les 125 victimes autochtones d'homicide aux mains d'un partenaire intime, 66 % étaient des femmes et 34 % étaient des hommes. Bien que près de 4 femmes autochtones sur 10 (37 %) qui ont été victimes d'homicide aient été tuées par un partenaire intime, cette proportion était un peu plus élevée chez les femmes non autochtones (43 %). En revanche, il était plus courant pour les victimes d'homicide autochtones de genre masculin que pour leurs homologues non autochtones d'être tuées par un partenaire intime (7 % par rapport à 3 %). Autrement dit, parmi les victimes d'homicide aux mains d'un partenaire intime, une plus grande proportion des victimes de genre masculin étaient Autochtones, tandis que cette proportion était moins élevée chez les victimes de genre féminin (44 % par rapport à 21 %).

En 2019, le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités de Statistique Canada a commencé à recueillir des renseignements sur l'appartenance à une minorité visible dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. Parmi les 72 victimes d'homicide aux mains d'un partenaire intime en 2019, la police a déclaré que 25 % appartenaient à un groupe désigné comme minorité visible¹⁰. À l'instar de la violence entre partenaires intimes en général, la grande majorité de ces victimes d'homicide aux mains d'un partenaire intime étaient des femmes¹¹. Chez les victimes d'homicide en général, celles qui étaient membres d'une minorité visible étaient moins susceptibles d'être tuées par un partenaire intime que les victimes n'appartenant pas à une minorité visible (9 % par rapport à 13 %).

La Saskatchewan et le Manitoba enregistrent les taux les plus élevés de violence entre partenaires intimes parmi les provinces

À l'instar de la criminalité en général, les taux d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police étaient habituellement les plus élevés dans les Prairies et les territoires. À l'échelle des provinces, les plus hauts taux de violence entre partenaires intimes ont été enregistrés en Saskatchewan (724 pour 100 000 personnes) et au Manitoba (607), alors que les plus faibles taux ont été observés en Ontario (251) et à l'Île-du-Prince-Édouard (270) (tableau 3.4)¹². Comparativement aux provinces, les territoires ont enregistré des taux beaucoup plus élevés, et c'est le Nunavut (5 249) qui a affiché le plus haut taux, suivi des Territoires du Nord-Ouest (4 083) et du Yukon (1 365).

Les victimes de genre féminin ont affiché un taux de violence plus élevé aux mains d'un partenaire intime que les victimes de genre masculin, et ce, dans chaque province et territoire. Les écarts les plus importants ont été observés au Nunavut, où le taux était 6,7 fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes (9 303 par rapport à 1 390), et en Saskatchewan (1 175 par rapport à 281, soit un taux 4,2 fois plus élevé chez les femmes), au Manitoba (979 par rapport à 235, soit un taux 4,2 fois plus élevé chez les femmes) et en Ontario (398 par rapport à 99, soit un taux 4,0 fois plus élevé chez les femmes).

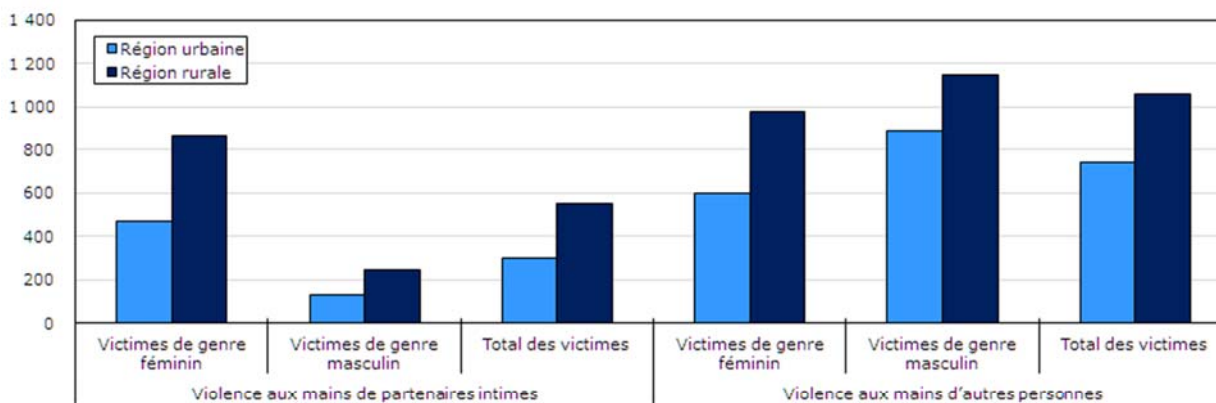
Dans chaque province et territoire en 2019, le taux de violence entre partenaires intimes a augmenté par rapport à l'année précédente, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard (-13 %) ¹³. Les plus fortes hausses provinciales ont été observées au Nouveau-Brunswick ¹⁴ (+25 %), en Colombie-Britannique (+19 %) et à Terre-Neuve-et-Labrador (+18 %).

À l'échelle des provinces, le taux de violence entre partenaires intimes était 1,8 fois plus élevé dans les régions rurales que dans les régions urbaines (548 par rapport à 300 pour 100 000 personnes), et cette tendance était semblable chez les femmes et les hommes victimes (graphique 3.2) ¹⁵. Dans les régions rurales, le taux de violence entre partenaires intimes était 3,5 fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes (860 par rapport à 246 pour 100 000 personnes). Par ailleurs, l'écart entre les taux ruraux et urbains était plus prononcé pour la violence entre partenaires intimes que pour la violence aux mains de personnes autres que des partenaires intimes (1,8 fois plus élevé par rapport à 1,4 fois plus élevé dans les régions rurales).

Graphique 3.2

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la région urbaine ou rurale, provinces, 2019

taux pour 100 000 personnes



Note : Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données des territoires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Le taux de violence entre partenaires intimes était 2,0 fois moins élevé dans les régions métropolitaines de recensement ¹⁶ (RMR), soit les plus grandes villes du Canada, que dans les régions autres que des RMR (273 par rapport à 538) (tableau 3.5) ¹⁷. Parmi les RMR, les taux les plus élevés ont été observés à Lethbridge (618), à Moncton (527) et à Thunder Bay (459), alors que les taux les plus faibles ont été enregistrés à St. Catharines–Niagara (153), à Sherbrooke (208) et à Ottawa ¹⁸ (211).

Parmi les RMR, les écarts les plus prononcés dans les taux de violence entre partenaires intimes entre les femmes et les hommes ont été enregistrés à Abbotsford–Mission (524 par rapport à 86, soit un taux 6,1 fois plus élevé chez les femmes), à Winnipeg (549 par rapport à 91, soit un taux 6,0 fois plus élevé chez les femmes) et dans le Grand Sudbury (486 par rapport à 86, soit un taux 5,7 fois plus élevé chez les femmes).

Références

AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. 2014. *Initiative de lutte contre la violence familiale*.

BOYCE, Jillian. 2016. « La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES. 2019. *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.

FEMMES ET ÉGALITÉ DES GENRES CANADA. 2020. *Violence entre partenaires intimes*.

HOFFART, Renée, et Nicholas A. JONES. 2018. « Intimate partner violence and intergenerational trauma among Indigenous women », *International Criminal Justice Review*, vol. 28, n° 1

O'NEILL, Linda, et autres. 2018. « Hidden burdens: A review of intergenerational, historical and complex trauma, implications for Indigenous families », *Journal of Child & Adolescent Trauma*, vol. 11, n° 2.

PERREAULT, Samuel. 2015. « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

STATISTIQUE CANADA. 2020. *Peuples autochtones — Faits saillants en tableaux, Recensement de 2016*, produit n° 98-402-X2016009 au catalogue.

STEWART, Donna E., Harriet MACMILLAN et Nadine WATHEN. 2012. « Intimate partner violence », *The Canadian Journal of Psychiatry*, vol. 58, n° 6.

Notes

1. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu. Les chiffres représentent le nombre de victimes dans les affaires de violence. Il se peut que certaines victimes aient été l'objet de plus d'une affaire et qu'elles soient donc comptées plus d'une fois dans le présent rapport. Pour ce qui est du type de lien de l'auteur présumé avec la victime, le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le lien était inconnu.

2. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

3. Comprend les voies de fait de niveau 1, de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (voies de fait graves).

4. Comprend, par exemple, les menaces, le harcèlement criminel, la séquestration et les communications indécentes ou harcelantes.

5. Comprend les agressions sexuelles de niveau 1, de niveau 2 (agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agressions sexuelles graves).

6. Les données sur le type d'arme sur les lieux de l'affaire excluent celles de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le type d'arme sur les lieux de l'affaire était inconnu.

7. Les données sur le degré de gravité des blessures excluent celles de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le degré de gravité des blessures était inconnu.

8. Les données présentées dans cet encadré sont tirées de l'Enquête sur les homicides et excluent les victimes d'homicide dont le genre était inconnu.

9. L'identité autochtone est déclarée pour les victimes qui sont Premières Nations, métisses ou inuites, ou qui sont Autochtones, mais dont le groupe autochtone était inconnu. Exclut les victimes dont le genre ou l'identité autochtone était inconnu.

10. Une appartenance à une minorité visible est indiquée pour les victimes qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche, ou qui n'ont pas seulement une identité autochtone. Les groupes d'identité des minorités visibles comprennent, par exemple, les Sud-Asiatiques, les Chinois, les Noirs, les Philippins et les Latino-Américains. Exclut les victimes dont le genre était inconnu. En raison des chiffres trop peu élevés, les données ne sont pas présentées pour les groupes d'identité de minorités visibles uniques.

11. En raison des chiffres trop peu élevés, les données ne sont pas présentées pour les victimes de genre féminin et masculin.

12. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

13. L'augmentation globale des crimes déclarés par la police peut être en partie attribuable à la mise en œuvre des nouvelles normes de déclaration. Pour obtenir plus de renseignements, voir la section « Description de l'enquête ».

14. Exclut les données du Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données.

15. Exclut les données des territoires. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR. Les populations des régions urbaines et rurales ont été rajustées en fonction des limites réelles du service de police de la région urbaine ou rurale en question, et ne correspondent pas à la population officielle de ces régions selon Statistique Canada. Exclut les données du Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités de la Gendarmerie royale du Canada puisque celui-ci s'occupe des affaires survenues à l'échelle nationale. Les affaires et les contrevenants ne sont pas circonscrits à une province ou à un territoire précis.

16. Pour obtenir la définition de « région métropolitaine de recensement », veuillez consulter la note 15.

17. Exclut les données de la région métropolitaine de recensement de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données du Service de police de Saint John.

18. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Tableaux de données détaillés

Tableau 3.1

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le genre et le groupe d'âge de la victime, et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2019

Genre de la victime et lien de l'auteur présumé avec celle-ci	Groupe d'âge de la victime										Total des victimes	
	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus			
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Victimes de genre féminin												
Partenaire intime	21 614	39	29 823	55	20 189	53	9 027	39	4 011	22	84 664	45
Conjoint ou conjointe ¹	4 678	8	11 881	22	10 570	28	4 964	21	2 676	14	34 769	18
Conjoint actuel ou conjointe actuelle	3 053	5	8 385	16	7 408	19	3 679	16	2 169	12	24 694	13
Ex-conjoint ou ex-conjointe	1 625	3	3 496	7	3 162	8	1 285	6	507	3	10 075	5
Partenaire amoureux ²	16 517	30	17 531	33	9 349	25	3 927	17	1 263	7	48 587	26
Petit ami actuel ou petite amie actuelle	10 492	19	11 024	21	5 897	15	2 336	10	724	4	30 473	16
Ex-petit ami ou ex-petite amie	6 025	11	6 507	12	3 452	9	1 591	7	539	3	18 114	10
Autre partenaire intime ³	419	1	411	1	270	1	136	1	72	0 ^s	1 308	1
Personne autre qu'un partenaire intime	34 031	61	23 938	45	17 938	47	14 312	61	14 547	78	104 766	55
Membre de la famille autre que le conjoint ⁴	6 734	12	3 715	7	3 961	10	4 059	17	4 849	26	23 318	12
Étranger	9 045	16	7 691	14	5 195	14	3 757	16	3 531	19	29 219	15
Autre personne ⁵	18 252	33	12 532	23	8 782	23	6 496	28	6 167	33	52 229	28
Personne inconnue	3	...	10	...	7	...	2	...	11	...	33	...
Total des victimes de genre féminin	55 648	100	53 771	100	38 134	100	23 341	100	18 569	100	189 463	100
Victimes de genre masculin												
Partenaire intime	3 466	8	7 366	17	6 331	19	3 739	15	2 244	9	23 146	14
Conjoint ou conjointe ¹	805	2	2 760	6	3 163	10	1 918	8	1 248	5	9 894	6
Conjoint actuel ou conjointe actuelle	539	1	1 946	4	2 217	7	1 370	5	966	4	7 038	4
Ex-conjoint ou ex-conjointe	266	1	814	2	946	3	548	2	282	1	2 856	2
Partenaire amoureux ²	2 580	6	4 447	10	3 046	9	1 744	7	917	4	12 734	8
Petit ami actuel ou petite amie actuelle	1 700	4	2 948	7	2 004	6	1 106	4	585	2	8 343	5
Ex-petit ami ou ex-petite amie	880	2	1 499	3	1 042	3	638	3	332	1	4 391	3
Autre partenaire intime ³	81	0 ^s	159	0 ^s	122	0 ^s	77	0 ^s	79	0 ^s	518	0 ^s
Personne autre qu'un partenaire intime	38 721	92	36 579	83	26 228	81	21 695	85	22 189	91	145 412	86
Membre de la famille autre que le conjoint ⁴	4 516	11	3 020	7	2 506	8	2 897	11	4 108	17	17 047	10
Étranger	16 946	40	16 817	38	11 350	35	8 734	34	8 116	33	61 963	37
Autre personne ⁵	17 259	41	16 742	38	12 372	38	10 064	40	9 965	41	66 402	39
Personne inconnue	60	...	73	...	33	...	24	...	33	...	223	...
Total des victimes de genre masculin	42 247	100	44 018	100	32 592	100	25 458	100	24 466	100	168 781	100

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3.1 — fin
Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le genre et le groupe d'âge de la victime, et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2019

Genre de la victime et lien de l'auteur présumé avec celle-ci	Groupe d'âge de la victime										Total des victimes	
	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus			
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Total des victimes												
Partenaire intime	25 080	26	37 189	38	26 520	38	12 766	26	6 255	15	107 810	30
Conjoint ou conjointe ¹	5 483	6	14 641	15	13 733	19	6 882	14	3 924	9	44 663	12
Conjoint actuel ou conjointe actuelle	3 592	4	10 331	11	9 625	14	5 049	10	3 135	7	31 732	9
Ex-conjoint ou ex-conjointe	1 891	2	4 310	4	4 108	6	1 833	4	789	2	12 931	4
Partenaire amoureux ²	19 097	20	21 978	22	12 395	18	5 671	12	2 180	5	61 321	17
Petit ami actuel ou petite amie actuelle	12 192	12	13 972	14	7 901	11	3 442	7	1 309	3	38 816	11
Ex-petit ami ou ex-petite amie	6 905	7	8 006	8	4 494	6	2 229	5	871	2	22 505	6
Autre partenaire intime ³	500	1	570	1	392	1	213	0 ^s	151	0 ^s	1 826	1
Personne autre qu'un partenaire intime	72 752	74	60 517	62	44 166	62	36 007	74	36 736	85	250 178	70
Membre de la famille autre que le conjoint ⁴	11 250	11	6 735	7	6 467	9	6 956	14	8 957	21	40 365	11
Étranger	25 991	27	24 508	25	16 545	23	12 491	26	11 647	27	91 182	25
Autre personne ⁵	35 511	36	29 274	30	21 154	30	16 560	34	16 132	38	118 631	33
Personne inconnue	63	...	83	...	40	...	26	...	44	...	256	...
Total des victimes	97 895	100	97 789	100	70 726	100	48 799	100	43 035	100	358 244	100

... n'ayant pas lieu de figurer

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Comprend les conjoints et conjointes mariés ainsi que les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens).

2. Comprend les petits amis et petites amies ainsi que les ex-petits amis et ex-petites amies (relations intimes).

3. Comprend les personnes entretenant une relation de nature sexuelle ou éprouvant une attirance sexuelle mutuelle.

4. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les frères et sœurs, les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille).

5. Comprend les amis, les colocataires, les simples connaissances, les voisins, les symboles d'autorité et les symboles d'autorité inversés (p. ex. les relations élève-enseignant et patient-médecin), les personnes entretenant des relations d'affaires et les personnes associées à des fins criminelles (les relations reposent sur des activités illicites, comme les activités liées aux drogues et à la prostitution).

Note : La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes (actuels et anciens). Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.2
Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires
déclarées par la police, selon le genre et le groupe d'âge de la victime, et le type d'infraction,
Canada, 2019

Genre de la victime et type d'infraction	Groupe d'âge de la victime										Total des victimes	
	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus			
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Violence aux mains de partenaires intimes												
Victimes de genre féminin												
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	16	1	47	2	28	1	28	1	27	0 ^s	146	1
Agressions sexuelles ²	2 138	97	1 459	57	975	39	469	19	177	3	5 218	33
Voies de fait ³	14 533	660	22 339	879	14 855	594	6 552	268	2 947	49	61 226	391
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁴	4 927	224	5 978	235	4 331	173	1 978	81	860	14	18 074	115
Total des victimes de genre féminin	21 614	982	29 823	1 173	20 189	807	9 027	369	4 011	67	84 664	541
Victimes de genre masculin												
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	5	0 ^s	8	0 ^s	17	1	6	0 ^s	10	0 ^s	46	0 ^s
Agressions sexuelles ²	51	2	47	2	32	1	18	1	5	0 ^s	153	1
Voies de fait ³	2 966	126	6 482	244	5 473	221	3 170	131	1 886	34	19 977	130
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁴	444	19	829	31	809	33	545	23	343	6	2 970	19
Total des victimes de genre masculin	3 466	147	7 366	277	6 331	256	3 739	154	2 244	41	23 146	150
Total des victimes												
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	21	0 ^s	55	1	45	1	34	1	37	0 ^s	192	1
Agressions sexuelles ²	2 189	48	1 506	29	1 007	20	487	10	182	2	5 371	17
Voies de fait ³	17 499	384	28 821	554	20 328	409	9 722	200	4 833	42	81 203	261
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁴	5 371	118	6 807	131	5 140	103	2 523	52	1 203	10	21 044	68
Total des victimes	25 080	550	37 189	715	26 520	533	12 766	262	6 255	55	107 810	347
Violence aux mains d'autres personnes												
Victimes de genre féminin												
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	52	2	45	2	15	1	24	1	48	1	184	1
Agressions sexuelles ²	8 977	408	3 531	139	1 922	77	1 106	45	1 024	17	16 560	106

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3.2 — fin
Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le genre et le groupe d'âge de la victime, et le type d'infraction, Canada, 2019

Genre de la victime et type d'infraction	Groupe d'âge de la victime										Total des victimes	
	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus			
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Voies de fait ³	14 483	658	12 251	482	9 782	391	8 342	341	8 667	145	53 525	342
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁴	10 519	478	8 111	319	6 219	249	4 840	198	4 808	81	34 497	220
Total des victimes de genre féminin	34 031	1 546	23 938	941	17 938	717	14 312	584	14 547	244	104 766	669
Victimes de genre masculin												
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	241	10	278	10	148	6	113	5	97	2	877	6
Agressions sexuelles ²	886	38	414	16	228	9	135	6	161	3	1 824	12
Voies de fait ³	23 819	1 009	21 698	816	15 798	639	13 782	569	14 693	267	89 790	582
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁴	13 775	583	14 189	534	10 054	406	7 665	316	7 238	132	52 921	343
Total des victimes de genre masculin	38 721	1 640	36 579	1 376	26 228	1 060	21 695	896	22 189	403	145 412	943
Total des victimes												
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	293	6	323	6	163	3	137	3	145	1	1 061	3
Agressions sexuelles ²	9 863	216	3 945	76	2 150	43	1 241	25	1 185	10	18 384	59
Voies de fait ³	38 302	840	33 949	653	25 580	514	22 124	454	23 360	204	143 315	461
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁴	24 294	532	22 300	429	16 273	327	12 505	257	12 046	105	87 418	281
Total des victimes	72 752	1 595	60 517	1 164	44 166	888	36 007	739	36 736	320	250 178	805

0^e valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable, la négligence criminelle causant la mort, les autres infractions connexes causant la mort et le complot pour commettre un meurtre.

2. Comprend les agressions sexuelles de niveau 1, de niveau 2 (agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agressions sexuelles graves).

3. Comprend les voies de fait de niveau 1, de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (voies de fait graves).

4. Comprend toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes (actuels et anciens). Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.3
Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime, le type d'arme sur les lieux de l'affaire et le degré de gravité des blessures, Canada, 2019

Type d'arme sur les lieux de l'affaire et degré de gravité des blessures	Violence aux mains de partenaires intimes						Violence aux mains d'autres personnes					
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Type d'arme sur les lieux de l'affaire												
Aucune arme ¹	5 037	8	976	6	6 013	7	7 871	10	5 232	5	13 103	7
Menaces ²	4 158	6	625	4	4 783	6	8 383	10	11 616	10	19 999	10
Force physique	47 585	73	11 328	67	58 913	72	50 814	62	59 964	53	110 778	57
Arme	8 240	13	4 065	24	12 305	15	14 461	18	35 888	32	50 349	26
Arme à feu	559	1	101	1	660	1	1 834	2	5 037	4	6 871	4
Couteau ou autre instrument tranchant ³	2 188	3	1 401	8	3 589	4	3 995	5	12 600	11	16 595	9
Massue ou autre instrument contondant	838	1	503	3	1 341	2	1 309	2	4 264	4	5 573	3
Autre arme ⁴	4 655	7	2 060	12	6 715	8	7 323	9	13 987	12	21 310	11
Arme inconnue	2 090	...	561	...	2 651	...	3 186	...	3 349	...	6 535	...
Total	67 110	100	17 555	100	84 665	100	84 715	100	116 049	100	200 764	100
Degré de gravité des blessures												
Aucune blessure corporelle ⁵	29 328	47	7 240	44	36 568	46	51 851	65	61 089	55	112 940	60
Blessures corporelles	33 497	53	9 370	56	42 867	54	27 362	35	49 069	45	76 431	40
Blessures corporelles mineures ⁶	32 135	51	8 971	54	41 106	52	26 255	33	43 621	40	69 876	37
Blessures corporelles graves ou décès ⁷	1 362	2	399	2	1 761	2	1 107	1	5 448	5	6 555	3
Gravité inconnue	4 285	...	945	...	5 230	...	5 502	...	5 891	...	11 393	...
Total	67 110	100	17 555	100	84 665	100	84 715	100	116 049	100	200 764	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les affaires où aucune menace n'a été proférée, aucune force physique n'a été employée et aucune arme n'a été utilisée.

2. Comprend les menaces qui supposent que la mort ou des blessures sont possibles.

3. Comprend les autres instruments tranchants ou pointus comme les haches, les lames de rasoir et les flèches.

4. Comprend les autres types d'armes comme les explosifs, le feu, les véhicules à moteur, le poison et les armes non indiquées ailleurs.

5. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique, de même que les affaires dans lesquelles une arme ou de la force physique a été utilisée mais aucune blessure corporelle visible n'a été remarquée par la police.

6. Comprend les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité uniquement des premiers soins (p. ex. pansement adhésif ou glace).

7. Comprend les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport vers un établissement médical, ainsi que les blessures qui ont entraîné la mort.

Note : L'arme sur les lieux de l'affaire (le cas échéant) peut avoir causé ou non les blessures de la victime (le cas échéant). La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes (actuels et anciens). Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le type d'arme sur les lieux de l'affaire ou le degré de gravité des blessures était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.4
Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires
déclarées par la police, selon le genre de la victime et la province ou le territoire, 2018 à 2019

Province ou territoire	2019						Variation du taux en pourcentage de 2018 à 2019		
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes		Victimes de genre féminin	Victimes de genre masculin	Total des victimes
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage		
Violence aux mains de partenaires intimes									
Terre-Neuve-et-Labrador	1 352	597	393	178	1 745	390	18	18	18
Île-du-Prince-Édouard	282	422	72	112	354	270	-14	-7	-13
Nouvelle-Écosse	2 246	533	662	165	2 908	354	5	11	7
Nouveau-Brunswick ¹	2 111	700	648	219	2 759	461	19	48	25
Québec	17 554	499	5 591	159	23 145	329	1	7	2
Ontario	24 293	398	5 892	99	30 185	251	2	9	4
Manitoba	5 228	979	1 252	235	6 480	607	1	7	2
Saskatchewan	5 311	1 175	1 295	281	6 606	724	10	9	10
Alberta	11 427	651	3 188	180	14 615	414	3	1	3
Colombie-Britannique	11 128	510	3 229	152	14 357	333	18	22	19
Yukon	338	2 027	124	723	462	1 365	27	25	26
Territoires du Nord-Ouest	1 147	6 640	311	1 687	1 458	4 083	25	40	28
Nunavut	1 198	9 303	188	1 390	1 386	5 249	23	24	24
Canada	83 615	536	22 845	149	106 460	344	5	10	6
Violence aux mains d'autres personnes									
Terre-Neuve-et-Labrador	1 812	800	2 249	1 021	4 061	909	18	13	15
Île-du-Prince-Édouard	382	571	506	787	888	677	-7	10	2
Nouvelle-Écosse	2 674	635	3 475	866	6 149	748	2	4	3
Nouveau-Brunswick ¹	2 691	892	3 395	1 145	6 086	1 018	17	15	16
Québec	20 051	570	29 363	835	49 414	702	4	6	5
Ontario	31 550	517	42 903	724	74 453	619	2	0 ^s	1
Manitoba	7 374	1 381	9 667	1 813	17 041	1 597	6	10	8
Saskatchewan	5 735	1 269	7 366	1 598	13 101	1 435	8	9	8
Alberta	13 388	763	18 784	1 058	32 172	911	5	4	4
Colombie-Britannique	15 105	692	23 479	1 103	38 584	895	22	21	21
Yukon	498	2 986	587	3 421	1 085	3 206	19	24	21
Territoires du Nord-Ouest	1 311	7 589	1 313	7 123	2 624	7 348	21	20	21
Nunavut	966	7 502	970	7 169	1 936	7 331	17	24	20
Canada	103 537	663	144 057	937	247 594	799	7	7	7

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3.4 — fin**Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la province ou le territoire, 2018 à 2019**

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Exclut les données du Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes (actuels et anciens). Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.5
Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2019

Région métropolitaine de recensement (RMR) ^{1,2}	Violence aux mains de partenaires intimes						Violence aux mains d'autres personnes					
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
St. John's	366	407	97	113	463	263	523	582	715	829	1 238	703
Halifax	850	444	272	149	1 122	300	981	512	1 429	785	2 410	645
Moncton	549	787	177	261	726	527	709	1 016	949	1 397	1 658	1 204
Saint John ³
Saguenay	302	429	80	110	382	267	442	628	617	847	1 059	740
Québec	1 501	435	479	141	1 980	289	2 036	590	2 739	804	4 775	696
Sherbrooke	303	348	54	64	357	208	367	422	510	601	877	511
Trois-Rivières	346	506	99	148	445	329	386	564	574	860	960	710
Montréal	8 863	494	2 935	167	11 798	332	9 628	536	14 315	813	23 943	673
Gatineau ⁴	655	467	193	141	848	306	897	639	1 396	1 019	2 293	827
Ottawa ⁵	1 533	332	381	85	1 914	211	2 373	513	3 218	722	5 591	616
Kingston	281	376	67	93	348	236	378	505	436	602	814	553
Belleville ⁶	320	670	67	143	387	409	365	764	369	788	734	776
Peterborough	225	402	42	80	267	246	293	524	275	521	568	522
Toronto ⁷	8 866	356	1 905	80	10 771	221	11 927	479	18 128	761	30 055	617
Hamilton ⁸	1 233	510	263	111	1 496	313	1 497	619	1 971	834	3 468	725
St. Catharines–Niagara	523	254	98	49	621	153	872	424	1 067	536	1 939	479
Kitchener–Cambridge–Waterloo	1 477	604	445	180	1 922	391	2 165	885	2 452	993	4 617	939
Brantford	371	625	80	137	451	383	469	790	536	920	1 005	854
Guelph	220	364	42	73	262	222	241	399	263	455	504	426
London	994	429	209	94	1 203	264	994	429	1 452	650	2 446	538
Windsor	626	469	148	110	774	289	662	496	905	673	1 567	584
Barrie	396	378	97	94	493	237	452	432	578	561	1 030	496
Grand Sudbury	349	486	60	86	409	288	448	624	569	811	1 017	716
Thunder Bay	388	725	103	193	491	459	428	800	585	1 095	1 013	947
Winnipeg	1 889	549	309	91	2 198	322	3 092	899	4 917	1 453	8 009	1 174
Regina	710	676	174	163	884	418	737	701	1 085	1 019	1 822	861
Saskatoon	680	507	124	92	804	300	993	740	1 426	1 062	2 419	901
Lethbridge ⁶	482	952	138	278	620	618	526	1 039	743	1 495	1 269	1 265
Calgary	3 065	494	1 061	171	4 126	333	3 814	615	5 707	922	9 521	768
Edmonton	2 708	461	575	97	3 283	278	3 837	653	5 726	967	9 563	811
Kelowna	488	521	165	180	653	353	646	690	1 114	1 219	1 760	951
Abbotsford–Mission	426	524	72	86	498	302	453	558	707	844	1 160	703
Vancouver	4 393	375	1 122	100	5 515	240	7 053	601	11 628	1 032	18 681	812
Victoria	677	381	193	114	870	251	1 000	563	1 652	978	2 652	765
Total pour les RMR⁹	48 288	426	12 660	115	60 948	273	63 158	558	92 609	839	155 767	697
Total pour les régions autres que les RMR	36 376	840	10 486	239	46 862	538	41 608	961	52 803	1 204	94 411	1 083
Canada	84 664	541	23 146	150	107 810	347	104 766	669	145 412	943	250 178	805

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3.5 — fin

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2019

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
 2. Les chiffres de population des régions métropolitaines de recensement (RMR) ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires des services de police.
 3. Exclut les données de la région métropolitaine de recensement de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données du Service de police de Saint John.
 4. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
 5. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.
 6. À la suite du Recensement de la population de 2016, Belleville et Lethbridge ont été reclassifiées comme régions métropolitaines de recensement.
 7. Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la région métropolitaine de recensement de Toronto.
 8. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la région métropolitaine de recensement de Hamilton.
 9. Comprend la Police régionale de Halton et la Police régionale de Durham, qui sont chargées de desservir plus d'une région métropolitaine de recensement (RMR). Ce total comprend aussi la section de la Police régionale de Durham qui dessert la RMR d'Oshawa. Comprend également la RMR de Saint John, mais exclut le Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données. En raison de ces inclusions, le total des RMR ne correspond pas à la somme des chiffres pour les différentes RMR.
- Note :** Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, les conjoints et conjointes de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes (actuels et anciens). Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.
- Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Section 4 : Violence familiale envers les aînés au Canada, affaires déclarées par la police, 2019

La violence envers les aînés, aussi appelée mauvais traitements envers les aînés, est souvent commise par des membres de la famille, à la maison. Elle peut se manifester sous différentes formes, y compris la violence physique, sexuelle et émotionnelle, l'exploitation financière, la négligence et l'abandon (ministère de la Justice du Canada, 2015; Organisation mondiale de la Santé, 2020). L'exercice, par les membres de la famille, d'un contrôle coercitif peut aussi isoler les aînés d'autres personnes à l'extérieur du foyer. Les conséquences pour les aînés qui subissent ce type de violence comprennent, entre autres, la solitude et la dépression, une plus grande dépendance, les problèmes financiers et une espérance de vie plus courte (Agence de la santé publique du Canada, 2014).

Au fur et à mesure que la population canadienne vieillira, ce problème prendra une plus grande importance. Les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont par ailleurs des répercussions généralisées sur les personnes âgées. En raison de leur âge, les aînés présentent un risque élevé de développer de graves maladies et complications liées au virus et, pour un grand nombre d'entre eux, les contacts sociaux et le soutien à l'extérieur de la famille sont considérablement réduits à cause de la pandémie. La violence envers les aînés dans les établissements de soins infirmiers et les établissements de soins de longue durée sera un sujet important à analyser plus à fond. Bien qu'elle ne soit pas nécessairement liée à la famille, la relation entre l'aidant et la personne à charge dans ces environnements reflète ce qui existe habituellement au sein d'une famille.

Dans la présente section, la violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Les données portent sur les victimes âgées de 65 à 89 ans¹.

Parmi les aînés ayant été victimes d'affaires de violence déclarées par la police, 1 sur 3 a été agressé par un membre de la famille

En 2019, 14 156 personnes âgées ont été victimes d'une affaire de violence déclarée par la police au Canada, et plus de la moitié (55 %) d'entre elles étaient des hommes (tableau 4.1). Le tiers (32 %) des victimes, soit 4 518 d'entre elles, ont été agressées par un membre de la famille.

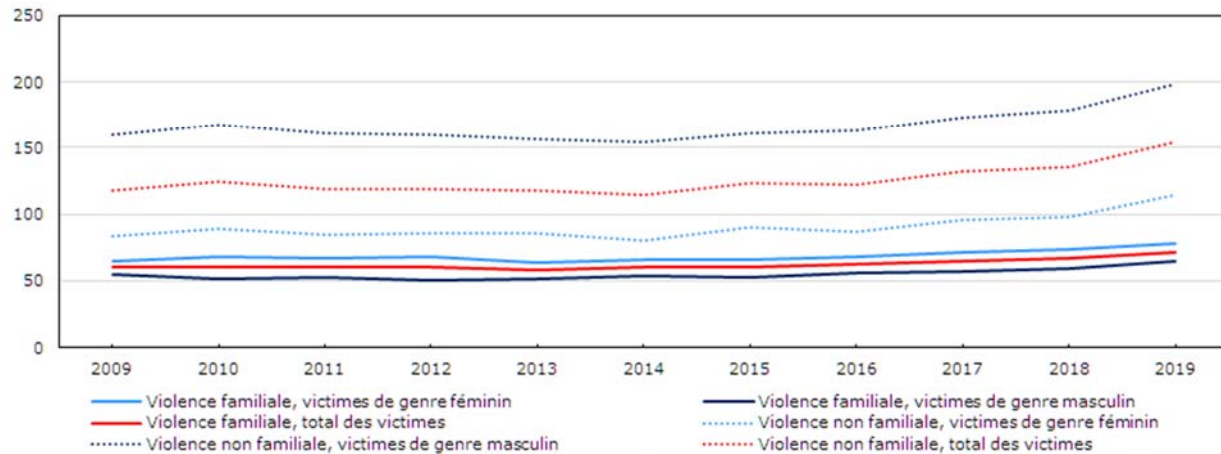
Les affaires de violence familiale envers les aînés portées à l'attention de la police ont le plus souvent été commises par un enfant de la victime (34 %), un conjoint ou une conjointe (26 %) ou un frère ou une sœur (12 %), et cette tendance était la même pour les femmes et les hommes victimes. À l'instar de la violence familiale en général, les femmes étaient surreprésentées parmi les victimes de violence familiale envers les aînés (58 %).

Les affaires de violence familiale envers les aînés augmentent pour une quatrième année consécutive

De 2018 à 2019, le taux d'affaires de violence familiale envers les aînés déclarées par la police s'est accru de 8 %, et le taux de violence non familiale a augmenté de 13 % (graphique 4.1)². En ce qui concerne la violence familiale envers les aînés, il s'agit d'une quatrième augmentation annuelle consécutive, et d'une hausse de 20 % par rapport à 2015. Au cours de cette période, le taux a augmenté de 18 % chez les femmes et de 23 % chez les hommes. De 2009 à 2019, le taux de violence familiale envers les aînés a augmenté de 19 % dans l'ensemble, alors que le taux de violence non familiale à l'endroit des aînés a augmenté de 31 %.

Graphique 4.1**Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et l'année, Canada, 2009 à 2019**

taux pour 100 000 personnes



Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les voies de fait représentent la forme la plus courante de violence familiale envers les aînés

En 2019, le taux d'affaires de violence familiale envers les aînés déclarées par la police s'établissait à 72 victimes pour 100 000 personnes (tableau 4.2). Les voies de fait³ étaient le type le plus courant de violence familiale à l'égard des aînés, représentant 72 % des victimes, ce qui correspond à un taux de 52 pour 100 000 personnes; venaient ensuite les autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence (19)⁴. Cette tendance était semblable chez les femmes et les hommes victimes.

Les deux tiers (67 %) des aînés victimes de violence familiale ont été agressés au moyen de la force physique (tableau 4.3)⁵. De plus, 16 % des victimes ont été agressées avec la présence d'une arme, comme un couteau, une massue ou une arme à feu. En outre, 4 aînés victimes de violence familiale sur 10 (41 %) ont subi des blessures corporelles, soit une proportion un peu plus élevée que celle observée chez les victimes de violence non familiale (36 %)⁶. Parmi les aînés qui ont subi des blessures corporelles à la suite de violence familiale, la grande majorité (93 %) d'entre eux ont subi des blessures mineures. Les blessures corporelles découlant de la violence familiale commise envers les aînés étaient semblables chez les femmes et les hommes (40 % et 42 %, respectivement).

Encadré 4

La violence envers les aînés dans les établissements de soins infirmiers et les maisons de retraite

Les aînés représentent près du cinquième (18 %) de la population canadienne (Statistique Canada, 2021). Selon le Recensement de 2016, 7 % des aînés vivent dans des logements collectifs, comme des établissements de soins infirmiers, des résidences pour personnes âgées et d'autres établissements de soins pour bénéficiaires internes (Emploi et Développement social Canada, 2019). Ces environnements sont souvent le prolongement de l'unité familiale, un endroit où leurs besoins sont satisfaits et où la confiance est établie au fil du temps. Au fur et à mesure que le segment des personnes âgées continuera de croître, leurs besoins en logements adéquats, convenables et abordables — et, plus important encore, sécuritaires — continueront de croître.

Parmi les 14 156 aînés qui ont été victimes d'une affaire de violence déclarée par la police au Canada en 2019, 1 530 (11 %) l'ont été dans un établissement de soins infirmiers ou dans une maison de retraite et les deux tiers (66 %) de ces aînés étaient des femmes⁷. La plupart (81 %) des aînés qui ont été victimes de violence dans ces milieux ont été agressés physiquement, alors qu'environ 1 aîné sur 7 (15 %) a été agressé sexuellement. Des différences ont toutefois été constatées selon le genre : 76 % des victimes de genre féminin ont été agressées physiquement (tandis que 20 % ont été agressées sexuellement) et 90 % des victimes de genre masculin ont été agressées physiquement (tandis que 5 % ont été agressées sexuellement). La proportion restante des victimes ont subi d'autres types de violence.

Lorsque les affaires de violence envers les aînés concernaient une seule victime et un seul auteur présumé et qu'elles se sont produites dans un établissement de soins infirmiers ou une maison de retraite, une faible proportion (5 %) des victimes l'ont été aux mains d'un membre de la famille. L'auteur présumé était le plus souvent une simple connaissance (48 %), un voisin (18 %), un étranger (11 %) ou un colocataire (10 %) dans l'établissement de soins infirmiers ou la maison de retraite. Dans la grande majorité (81 %) des cas, il s'agissait d'un autre aîné⁸.

La Saskatchewan et le Manitoba enregistrent les plus hauts taux de violence familiale envers les aînés parmi les provinces

À l'instar de la criminalité en général, ce sont les territoires qui ont affiché les taux les plus élevés d'affaires de violence familiale envers les aînés déclarées par la police. Parmi les provinces, les plus hauts taux de violence familiale envers les aînés ont été enregistrés en Saskatchewan (101 pour 100 000 personnes) et au Manitoba (98), tandis que les plus faibles taux ont été observés en Ontario (53) et en Nouvelle-Écosse (61) (tableau 4.4)⁹. Comparativement aux provinces, les territoires ont enregistré des taux beaucoup plus élevés, et c'est le Nunavut (1 970) qui a affiché le plus haut taux, suivi des Territoires du Nord-Ouest (1 403) et du Yukon (276).

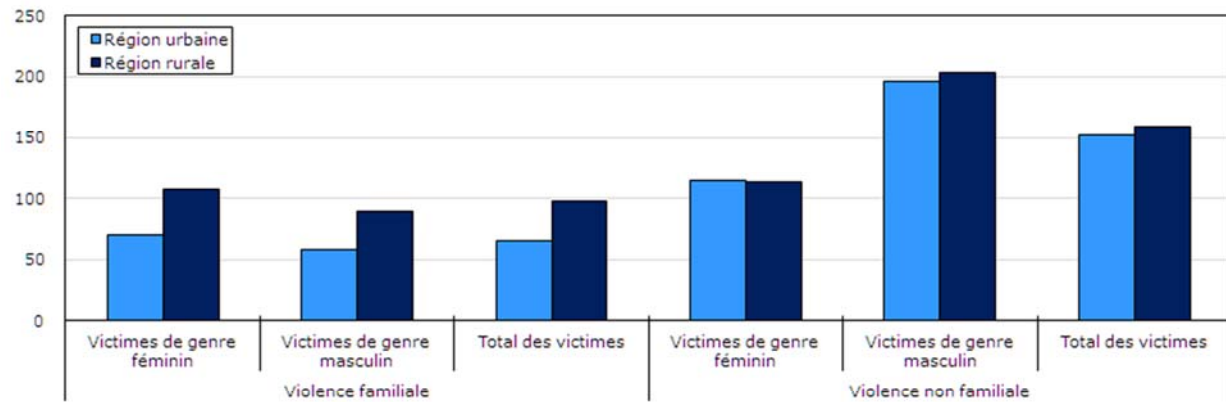
Le taux de violence familiale envers les aînés était plus élevé chez les femmes que chez les hommes, et ce, dans l'ensemble des provinces et des territoires, sauf en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick¹⁰.

Dans la plupart des provinces et des territoires en 2019, le taux de violence familiale envers les aînés a augmenté par rapport à l'année précédente¹¹. Parmi les provinces, le taux a diminué de 7 % en Alberta, alors qu'il est demeuré relativement stable en Ontario (-0,2 %).

À l'échelle des provinces, le taux de violence familiale envers les aînés était plus élevé dans les régions rurales que dans les régions urbaines (98 par rapport à 65 pour 100 000 personnes), et cette tendance était la même pour les victimes de genre féminin et masculin (graphique 4.2)¹². Dans les régions rurales, le taux de violence familiale envers les aînés était 1,2 fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes (107 par rapport à 89 pour 100 000 personnes). Par ailleurs, en ce qui concerne les aînés victimes, l'écart entre les taux ruraux et urbains était plus prononcé pour la violence familiale (1,5 fois plus élevé dans les régions rurales), alors que les taux de violence non familiale étaient comparables, peu importe le type de région.

Graphique 4.2**Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la région urbaine ou rurale, provinces, 2019**

taux pour 100 000 personnes



Note : Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données des territoires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Le taux de violence familiale envers les aînés était 1,4 fois plus faible dans les régions métropolitaines de recensement¹³ (RMR), soit les plus grandes villes au Canada, que dans les régions autres que des RMR (64 par rapport à 89) (tableau 4.5)¹⁴. Parmi les RMR, les taux les plus élevés ont été observés à Kitchener–Cambridge–Waterloo (123), à Gatineau¹⁵ (107) et à Kelowna (94), alors que les taux les plus faibles ont été enregistrés à Peterborough (26), à Ottawa¹⁶ (28) et à Thunder Bay (28).

Contrairement à la violence familiale en général, la violence familiale envers les aînés était plus élevée chez les hommes que chez les femmes dans plusieurs RMR, dont Peterborough, Moncton, Thunder Bay, Halifax, Barrie, le Grand Sudbury et Saskatoon.

Références

AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. 2014. *Initiative de lutte contre la violence familiale*.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. 2019. « Rapport sur les besoins en logement des aînés ».

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA. 2015. *Les crimes et les mauvais traitements envers les aînés : recherche bibliographique concernant surtout le Canada*.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. 2020. *Maltraitance des personnes âgées*.

STATISTIQUE CANADA. 2021. *Tableau 17-10-0005-01 — Estimations de la population au 1^{er} juillet, par âge et sexe*.

Notes

1. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu. Les chiffres représentent le nombre de victimes dans les affaires de violence. Il se peut que certaines victimes aient été l'objet de plus d'une affaire et qu'elles soient donc comptées plus d'une fois dans le présent rapport. Pour ce qui est du type de lien de l'auteur présumé avec la victime, le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le lien était inconnu.

2. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.
3. Comprend les voies de fait de niveau 1, de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (voies de fait graves).
4. Comprend, par exemple, les menaces, le harcèlement criminel, la séquestration et les communications indécentes ou harcelantes.
5. Les données sur le type d'arme sur les lieux de l'affaire excluent celles de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le type d'arme sur les lieux de l'affaire était inconnu.
6. Les données sur le degré de gravité des blessures excluent celles de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le degré de gravité des blessures était inconnu.
7. Les établissements de soins infirmiers et les maisons de retraite ont été ajoutés au Programme de déclaration uniforme de la criminalité en 2017 comme lieux où les aînés sont victimes de violence. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le lieu était inconnu.
8. Le calcul des pourcentages comprend les auteurs présumés âgés de 89 ans ou moins, et exclut les auteurs présumés dont le genre ou l'âge était inconnu.
9. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.
10. Exclut les données du Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données.
11. L'augmentation globale des crimes déclarés par la police peut être en partie attribuable à la mise en œuvre des nouvelles normes de déclaration. Pour obtenir plus de renseignements, voir la section « Description de l'enquête ».
12. Exclut les données des territoires. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR. Les populations des régions urbaines et rurales ont été rajustées en fonction des limites réelles du service de police de la région urbaine ou rurale en question, et ne correspondent pas à la population officielle de ces régions selon Statistique Canada. Exclut les données du Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités de la Gendarmerie royale du Canada puisque celui-ci s'occupe des affaires survenues à l'échelle nationale. Les affaires et les contrevenants ne sont pas circonscrits à une province ou à un territoire précis.
13. Pour obtenir la définition de « région métropolitaine de recensement », veuillez consulter la note 12.
14. Exclut les données de la région métropolitaine de recensement de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données du Service de police de Saint John.
15. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
16. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Tableaux de données détaillés

Tableau 4.1

Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2019

Lien de l'auteur présumé avec la victime	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Membre de la famille	2 613	41	1 905	25	4 518	32
Conjoint ou conjointe ¹	806	13	365	5	1 171	8
Enfant ²	826	13	688	9	1 514	11
Frère ou sœur ³	290	5	239	3	529	4
Autre membre de la famille ⁴	691	11	613	8	1 304	9
Personne non apparentée	3 810	59	5 811	75	9 621	68
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁵	208	3	192	2	400	3
Ami ⁶	282	4	413	5	695	5
Simple connaissance ⁷	1 783	28	2 245	29	4 028	28
Symbole d'autorité ⁸	159	2	138	2	297	2
Étranger	1 184	18	2 350	30	3 534	25
Autre personne ⁹	194	3	473	6	667	5
Personne inconnue	4	...	13	...	17	...
Total des victimes	6 427	100	7 729	100	14 156	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les conjoints et conjointes mariés ainsi que les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens).
2. Comprend les enfants biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil.
3. Comprend les frères et sœurs biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou de famille d'accueil.
4. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille).
5. Comprend les petits amis et petites amies, les ex-petits amis et ex-petites amies (relations intimes) et les autres partenaires intimes (personnes entretenant une relation de nature sexuelle ou éprouvant une attirance sexuelle mutuelle).
6. Comprend les colocataires, qui représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.
7. Comprend les voisins.
8. Comprend les personnes en situation d'autorité ou de confiance. Comprend les symboles d'autorité et les symboles d'autorité inversés (p. ex. les relations élève-enseignant et patient-médecin). Les symboles d'autorité inversés représentent une catégorie de lien depuis 2013.
9. Comprend les personnes entretenant des relations d'affaires et les personnes associées à des fins criminelles (les relations reposent sur des activités illicites, comme les activités liées aux drogues et à la prostitution).

Note : La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 4.2
Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et le type d'infraction, Canada, 2019

Type d'infraction	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Violence familiale						
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	24	1	10	0 ^s	34	1
Agressions sexuelles ²	32	1	5	0 ^s	37	1
Voies de fait ³	1 886	57	1 374	47	3 260	52
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁴	671	20	516	18	1 187	19
Total de la violence familiale	2 613	79	1 905	65	4 518	72
Violence non familiale						
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	13	0 ^s	25	1	38	1
Agressions sexuelles ²	507	15	55	2	562	9
Voies de fait ³	2 207	67	3 822	131	6 029	97
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁴	1 083	33	1 909	66	2 992	48
Total de la violence non familiale	3 810	115	5 811	199	9 621	154
Total des victimes	6 423	194	7 716	265	14 139	227

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable, la négligence criminelle causant la mort, les autres infractions connexes causant la mort et le complot pour commettre un meurtre.

2. Comprend les agressions sexuelles de niveau 1, de niveau 2 (agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agressions sexuelles graves).

3. Comprend les voies de fait de niveau 1, de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (voies de fait graves).

4. Comprend toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 4.3

Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime, le type d'arme sur les lieux de l'affaire et le degré de gravité des blessures, Canada, 2019

Type d'arme sur les lieux de l'affaire et degré de gravité des blessures	Violence familiale						Violence non familiale					
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Type d'arme sur les lieux de l'affaire												
Aucune arme ¹	134	7	91	7	225	7	266	9	250	6	516	7
Menaces ²	188	10	151	11	339	10	231	8	511	12	742	10
Force physique	1 303	69	870	64	2 173	67	2 163	71	2 664	62	4 827	66
Arme	276	15	250	18	526	16	373	12	895	21	1 268	17
Arme à feu	14	1	14	1	28	1	43	1	98	2	141	2
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu ³	71	4	84	6	155	5	78	3	256	6	334	5
Massue ou autre instrument contondant	34	2	33	2	67	2	44	1	131	3	175	2
Autre arme ⁴	157	8	119	9	276	8	208	7	410	9	618	8
Arme inconnue	48	...	29	...	77	...	53	...	103	...	156	...
Total	1 949	100	1 391	100	3 340	100	3 086	100	4 423	100	7 509	100
Degré de gravité des blessures												
Aucune blessure corporelle ⁵	1 096	60	772	58	1 868	59	2 049	69	2 530	60	4 579	64
Blessures corporelles	740	40	555	42	1 295	41	900	31	1 685	40	2 585	36
Blessures corporelles mineures ⁶	683	37	522	39	1 205	38	856	29	1 550	37	2 406	34
Blessures corporelles graves ou décès ⁷	57	3	33	2	90	3	44	1	135	3	179	2
Gravité inconnue	113	...	64	...	177	...	137	...	208	...	345	...
Total	1 949	100	1 391	100	3 340	100	3 086	100	4 423	100	7 509	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les affaires où aucune menace n'a été proférée, aucune force physique n'a été employée et aucune arme n'a été utilisée.
2. Comprend les menaces qui supposent que la mort ou des blessures sont possibles.
3. Comprend les autres instruments tranchants ou pointus comme les haches, les lames de rasoir et les flèches.
4. Comprend les autres types d'armes comme les explosifs, le feu, les véhicules à moteur, le poison et les armes non indiquées ailleurs.
5. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique, de même que les affaires dans lesquelles une arme ou de la force physique a été utilisée mais aucune blessure corporelle visible n'a été remarquée par la police.
6. Comprend les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité uniquement des premiers soins (p. ex. pansement adhésif ou glace).
7. Comprend les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport vers un établissement médical, ainsi que les blessures qui ont entraîné la mort.

Note: L'arme sur les lieux de l'affaire (le cas échéant) peut avoir causé ou non les blessures de la victime (le cas échéant). La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le type d'arme sur les lieux de l'affaire ou le degré de gravité des blessures était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 4.4
Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la province ou le territoire, 2018 à 2019

Province ou territoire	2019						Variation du taux en pourcentage de 2018 à 2019		
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes		Victimes de genre féminin	Victimes de genre masculin	Total des victimes
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage		
Violence familiale									
Terre-Neuve-et-Labrador	56	100	47	90	103	95	18	46	29
Île-du-Prince-Édouard	13	82	10	72	23	77	25	38	30
Nouvelle-Écosse	68	66	49	55	117	61	-6	13	1
Nouveau-Brunswick ¹	67	88	68	99	135	93	-9	13	1
Québec	664	81	514	70	1 178	76	5	19	11
Ontario	749	59	504	46	1 253	53	-5	7	0 ^s
Manitoba	105	100	87	94	192	98	52	14	32
Saskatchewan	83	92	89	111	172	101	9	13	11
Alberta	287	98	190	73	477	86	-4	-11	-7
Colombie-Britannique	438	93	299	70	737	82	37	7	23
Yukon	10	415	4	151	14	276	54	-25	19
Territoires du Nord-Ouest	29	1 686	22	1 149	51	1 403	0 ^s	-19	-9
Nunavut	22	3 103	8	983	30	1 970	95	-36	26
Canada	2 591	78	1 891	65	4 482	72	7	9	8
Violence non familiale									
Terre-Neuve-et-Labrador	54	96	92	177	146	135	34	56	47
Île-du-Prince-Édouard	10	63	31	224	41	138	-13	15	7
Nouvelle-Écosse	68	66	139	155	207	108	10	33	24
Nouveau-Brunswick ¹	101	132	164	238	265	183	36	50	44
Québec	724	88	1 388	190	2 112	136	0 ^s	9	6
Ontario	1 844	145	1 970	181	3 814	162	21	3	11
Manitoba	122	117	216	234	338	172	17	8	11
Saskatchewan	71	79	166	207	237	139	3	1	2
Alberta	259	89	539	206	798	144	10	5	6
Colombie-Britannique	510	108	1 002	234	1 512	168	33	28	29
Yukon	9	374	19	715	28	553	-31	5	-10
Territoires du Nord-Ouest	15	872	40	2 090	55	1 513	179	33	53
Nunavut	4	564	11	1 351	15	985	-51	50	-3
Canada	3 791	115	5 777	199	9 568	154	16	11	13

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 4.4 — fin**Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la province ou le territoire, 2018 à 2019**

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Exclut les données du Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 4.5
Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2019

Région métropolitaine de recensement (RMR) ^{1,2}	Violence familiale						Violence non familiale					
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
St. John's	9	51	5	33	14	43	22	124	24	158	46	140
Halifax	16	43	20	64	36	53	24	65	40	128	64	94
Moncton	9	57	13	97	22	76	20	127	44	329	64	220
Saint John ³
Saguenay	12	64	7	40	19	52	15	80	40	228	55	151
Québec	69	79	37	50	106	66	101	116	127	173	228	142
Sherbrooke	9	40	7	37	16	39	15	67	22	115	37	90
Trois-Rivières	10	51	5	30	15	41	14	71	27	160	41	112
Montréal	350	94	254	81	604	88	353	94	605	193	958	139
Gatineau ⁴	30	116	22	96	52	107	23	89	52	228	75	154
Ottawa ⁵	29	33	17	23	46	28	88	99	119	158	207	126
Kingston	8	45	4	27	12	37	46	259	31	209	77	236
Belleville ⁶	5	41	4	38	9	40	15	123	7	67	22	97
Peterborough	1	7	6	48	7	26	2	13	6	48	8	29
Toronto ⁷	302	67	211	56	513	62	626	139	746	200	1 372	166
Hamilton ⁸	33	64	16	37	49	52	104	201	96	223	200	211
St. Catharines–Niagara	19	35	14	30	33	33	35	65	51	111	86	86
Kitchener–Cambridge–Waterloo	60	134	42	111	102	123	71	158	88	232	159	192
Brantford	12	89	5	44	17	68	36	268	36	316	72	290
Guelph	6	53	2	23	8	40	9	79	8	90	17	84
London	22	45	9	22	31	35	55	113	58	144	113	127
Windsor	23	79	12	47	35	64	37	126	33	131	70	128
Barrie	6	31	6	39	12	35	19	100	28	180	47	136
Grand Sudbury	11	66	10	72	21	69	14	84	20	144	34	112
Thunder Bay	3	23	4	35	7	28	5	38	14	122	19	77
Winnipeg	39	59	28	51	67	55	80	120	128	232	208	171
Regina	10	54	1	6	11	32	9	48	27	174	36	105
Saskatoon	13	57	11	59	24	58	14	62	31	166	45	109
Lethbridge ⁶	10	97	5	57	15	79	10	97	22	253	32	169
Calgary	81	86	63	76	144	81	74	79	147	176	221	124
Edmonton	70	72	40	47	110	60	90	92	178	210	268	147
Kelowna	25	109	16	79	41	94	19	83	37	182	56	129
Abbotsford–Mission	16	97	3	21	19	62	14	85	26	182	40	130
Vancouver	196	90	113	59	309	76	266	122	482	253	748	183
Victoria	28	64	24	64	52	64	34	78	74	198	108	133
Total pour les RMR⁹	1 573	71	1 063	56	2 636	64	2 485	112	3 566	190	6 051	147
Total pour les régions autres que les RMR	1 040	95	842	82	1 882	89	1 325	121	2 245	217	3 570	168
Canada	2 613	79	1 905	65	4 518	72	3 810	115	5 811	199	9 621	154

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 4.5 — fin**Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le genre de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2019**

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
 2. Les chiffres de population des régions métropolitaines de recensement (RMR) ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires des services de police.
 3. Exclut les données de la région métropolitaine de recensement de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données du Service de police de Saint John.
 4. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
 5. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.
 6. À la suite du Recensement de la population de 2016, Belleville et Lethbridge ont été reclassifiées comme régions métropolitaines de recensement.
 7. Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la région métropolitaine de recensement de Toronto.
 8. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la région métropolitaine de recensement de Hamilton.
 9. Comprend la Police régionale de Halton et la Police régionale de Durham, qui sont chargées de desservir plus d'une région métropolitaine de recensement (RMR). Ce total comprend aussi la section de la Police régionale de Durham qui dessert la RMR d'Oshawa. Comprend également la RMR de Saint John, mais exclut le Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données. En raison de ces inclusions, le total des RMR ne correspond pas à la somme des chiffres pour les différentes RMR.
- Note :** Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés), les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.
- Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Description de l'enquête

Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2) sert à recueillir des renseignements détaillés sur les affaires criminelles qui ont été portées à l'attention des services de police canadiens, et dont le bien-fondé a été établi par ces derniers. Ces renseignements comprennent les caractéristiques liées aux affaires, aux victimes et aux auteurs présumés. En 2019, les données représentaient les services de police desservant 99 % de la population du Canada.

Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Par souci de comparabilité, les chiffres sont présentés en fonction de l'infraction la plus grave en lien avec l'affaire, qui est déterminée d'après une règle de classification normalisée utilisée par tous les services de police.

L'âge de la victime est calculé en fonction de la date de fin d'une affaire déclarée par la police. Certaines victimes subissent de la violence au cours d'une certaine période, parfois pendant des années, et la police peut considérer qu'il s'agit d'une seule affaire continue. Il n'existe pas de renseignements sur le nombre et la date des différentes affaires pour ces victimes de violence continue.

Compte tenu de l'existence possible d'un petit nombre de victimes identifiées comme étant « de diverses identités de genre », les données du Programme DUC 2 accessibles au public ont été recodées de sorte à attribuer à ces victimes la valeur de « genre féminin » ou « genre masculin » afin d'assurer la protection de la confidentialité et de la vie privée. La valeur « genre féminin » ou « genre masculin » a été attribuée aux victimes de diverses identités de genre en fonction de la répartition régionale des victimes selon le genre.

Dans la foulée du rétablissement de la collecte de données sur les affaires non fondées, Statistique Canada a mis à jour la définition d'« affaire criminelle fondée » et d'« affaire criminelle non fondée » en janvier 2018 afin de tenir compte de l'adoption d'une approche de déclaration des crimes davantage axée sur la victime qui rend compte des complexités de certaines infractions telles que l'agression sexuelle, la violence familiale et la violence entre partenaires intimes. Même si les nouvelles normes de déclaration sont entrées en vigueur en janvier 2018, les services de police les ont adoptées à différents moments au cours de l'année. Certains services de police, dont l'ensemble des détachements de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) au pays et les services de police municipaux en Colombie-Britannique, ont adopté les nouvelles normes le 1^{er} janvier 2019. Par conséquent, l'augmentation globale des crimes déclarés par la police peut être en partie attribuable à la mise en œuvre des nouvelles normes de déclaration. Pour obtenir plus de renseignements, consulter les publications intitulées « Révision de la classification des affaires criminelles fondées et non fondées dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité » et « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2019 ».

Certains crimes déclarés par la police : collecte de données spéciale de Statistique Canada pendant la pandémie de COVID-19

Le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités de Statistique Canada réalise une collecte de données d'enquête spéciale auprès d'un échantillon de services de police partout au Canada pour mesurer les répercussions de la COVID-19 sur certains types de crimes et de demandes d'intervention. En outre, cette collecte vise à connaître le nombre d'interventions policières pour des infractions aux règlements municipaux ou aux lois provinciales ou territoriales liées à la lutte contre la COVID-19. La diffusion la plus récente des données issues de cette collecte comprend les résultats de mars à octobre 2020 par rapport à la même période un an plus tôt.

Pour la période de référence allant de mars à octobre, 19 services de police ont fourni des données sur une base volontaire, à savoir le Service de police de Calgary; le Service de police d'Edmonton; la Police régionale de Halton; le Corps de police régional de Kennebecasis; le Service de police de London; le Service de police de la Ville de Montréal; la Police provinciale de l'Ontario (PPO); le Service de police d'Ottawa; le Service de police de Regina; la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Force constabulaire royale de Terre-Neuve; le Service de police de Saskatoon; la Sûreté du Québec; le Service de police de Toronto; le Service de police de Vancouver; le Service de police de Victoria; la Police régionale de Waterloo; le Service de police de Winnipeg; la Police régionale de York.

Les services de police qui ont participé à cette enquête desservent plus des deux tiers (71 %) de la population canadienne. Le Service de police d'Edmonton, le Service de police de la Ville de Montréal, la GRC, la Sûreté du Québec et le Service de police de Winnipeg n'ont pas été en mesure de fournir des données sur les demandes d'intervention; par conséquent, les services de police qui ont fourni ces données desservent le tiers (32 %) de la population canadienne.

Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés

En 2018, Statistique Canada a mené le premier cycle de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP). Cette enquête a pour but de recueillir des renseignements sur les incidents vécus par les Canadiens en public, au travail, en ligne et dans leurs relations intimes. Des renseignements sont également recueillis sur la violence physique et sexuelle subie au cours de la vie, et sur la violence subie pendant l'enfance. La population cible de l'ESEPP est composée des Canadiens de 15 ans et plus résidant dans les provinces et les territoires. Les personnes vivant en établissement ne sont pas incluses.

Enquête sur les homicides

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des renseignements détaillés sur tous les homicides qui ont été portés à l'attention des services de police canadiens, et dont le bien-fondé a été établi par ces derniers. Ces renseignements comprennent les caractéristiques liées aux affaires, aux victimes et aux auteurs présumés. En 2019, l'enquête a été remaniée en profondeur dans le but d'améliorer la qualité des données et d'accroître leur pertinence.